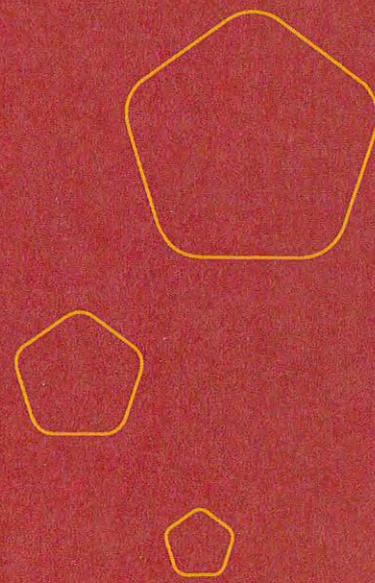


Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(En application des dispositions
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2020



Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 METZ
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr
Site web : www.scotam.fr



BUREAU DELIBERANT

Mardi 28 janvier 2020

Registre des délibérations



SOMMAIRE

Bureau délibérant du mardi 28 janvier 2020

Point 1 : **Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de ROZERIEULLES**

Point 2 : **Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de MARANGE-SILVANGE**

Point 3 : **Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de PONTOY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 28 janvier 2020

** ** *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 1 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de ROZÉRIEULLES

Le Bureau,

La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme consultée,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.132-9, L.132-11 et L.153-16,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 3 juillet 2018 donnant délégation au Bureau pour formuler un avis sur les projets de PLU,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 8 juillet 2008 demandant aux communes incluses dans le périmètre du SCoTAM, à être consulté lors de l'élaboration et des révisions de leur PLU,

VU le projet de révision du PLU de la Commune de ROZÉRIEULLES arrêté par décision du conseil métropolitain du 21 octobre 2019 et réceptionné au siège du Syndicat Mixte du SCoTAM le 24 octobre 2019,

CONSIDERANT le rôle de **pôle de proximité** conféré à la commune de ROZÉRIEULLES au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages ainsi que les enjeux relevés dans le PLU de ROZÉRIEULLES en lien avec ces thématiques,

SOULIGNE l'identification dans le règlement d'éléments de Trames Vertes et Bleues, d'Espaces boisés classés ainsi que d'éléments de patrimoine paysager, bâti et végétal à protéger,

RECOMMANDE :

- De décliner les objectifs du PADD "Valoriser le potentiel touristique, le patrimoine et les espaces de loisirs" et "Accompagner la mise en valeur du village par un travail des espaces publics" dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée (ex : possibilités d'aménagement de cheminements piétons-vélo pédagogiques associant pratiques sportives, découverte de la biodiversité et lecture du paysage, définition d'objectifs d'aménagements des espaces publics, mutualisant qualité paysagère, maintien du vivant et réduction des risques, naturels, etc.),
- De saisir l'opportunité du projet situé dans le secteur Bazin pour remettre à ciel ouvert et renaturer la partie enterrée du ruisseau du Bord du Rupt,

- D'expérimenter les solutions visant à compenser l'imperméabilisation des sols (ex : végétalisation de toitures, bâti sur pilotis, désimperméabilisation ciblée d'espaces existants, cours, place, parking, cheminement, etc.).

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages dont les conclusions livrées en 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets.

2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'habitat,
- les orientations du Programme Local de l'Habitat de Metz Métropole en cours de révision, prévoyant 80 logements pour le temps du PLH 2020-2025,
- le projet de PLU de ROZÉRIEULLES qui prévoit de réaliser environ 76 logements à l'horizon 2032,
- les orientations du SCoTAM en matière de modération de la consommation foncière,

CONSTATE que le projet de PLU de Rozérieulles est cohérent avec les ambitions du SCoTAM en matière de développement résidentiel,

SOULIGNE l'optimisation foncière menée dans le projet de PLU de ROZÉRIEULLES qui conduit la commune à privilégier son développement résidentiel au sein du tissu urbain ou d'espaces en reconversion,

3) S'agissant de la qualité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM relatives à l'insertion des projets dans leur site et leur environnement,

DEMANDE d'enrichir les Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de garantir la prise en considération des points de vue sur les opérations depuis les alentours et la création de perspectives paysagères de qualité au sein de chaque opération vers les alentours.

4) S'agissant des équilibres économiques

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière d'accueil des activités économiques et de préservation des activités agricoles,

CONSTATE que le PLU de ROZÉRIEULLES :

- identifie, dans son PADD, l'Espace agricole majeur, tel que le prévoit le SCoTAM, afin de préserver sur le long terme, la vocation agricole des terres,
- offre la possibilité d'accueillir des activités économiques au sein du tissu urbain et villageois.

5) S'agissant de la mobilité

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de déplacements,

CONSTATE la prise en compte des enjeux de mobilité active dans le projet de PLU,

PREND ACTE de la possibilité d'utiliser le parking de la salle communale comme parc de rabattement sur le réseau de transports urbains de la Métropole.

6) S'agissant des actualisations et corrections utiles

CONSIDERANT que certains paragraphes du règlement écrit laissent apparaître les modifications apportées au document,

RECOMMANDE de mettre à jour le dossier final concernant :

- le paragraphe relatif aux façades figurant page 36,
- les paragraphes relatifs aux toitures et constructions annexes figurant pages 37 et 47,
- les paragraphes relatifs aux caractéristiques architecturales figurant pages 57 et 65.

7) **Avis conclusif**

EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de ROZÉRIEULLES **sous réserve** que la demande, exposée ci-avant, soit prise en compte.

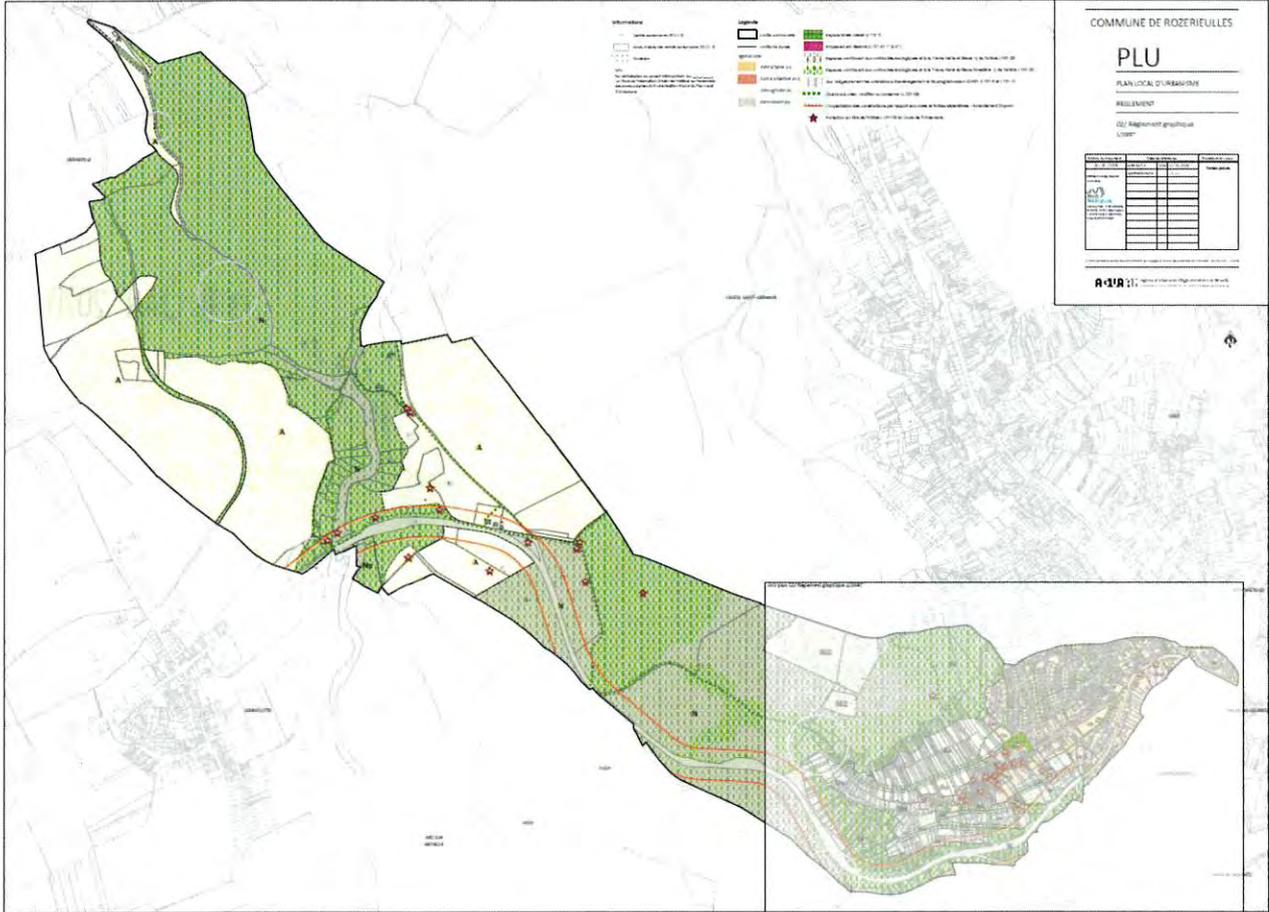
Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

30 JAN 2020



Henri HASSER

Règlement graphique – Plan d'ensemble



Règlement graphique – Extraits



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 28 janvier 2020

** ** *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 2 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de MARANGE-SILVANGE

Le Bureau,
La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme consultée,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.132-9, L.132-11 et L.153-16,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 3 juillet 2018 donnant délégation au Bureau pour formuler un avis sur les projets de PLU,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 8 juillet 2008 demandant aux communes incluses dans le périmètre du SCoTAM, à être consulté lors de l'élaboration et des révisions de leur PLU,

VU le projet de révision du PLU de la Commune de MARANGE-SILVANGE arrêté par décision du conseil municipale du 24 octobre 2019 et réceptionné au siège du Syndicat Mixte du SCoTAM le 13 novembre 2019,

CONSIDERANT le rôle de **pôle relais** conféré à la commune de MARANGE-SILVANGE au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages ainsi que les enjeux relevés dans le PLU de MARANGE-SILVANGE en lien avec ces thématiques,

SOULIGNE l'identification dans le règlement d'Espaces boisés classés et d'éléments de patrimoine bâti ou paysager à préserver,

DEMANDE :

- **D'identifier dans le rapport de présentation et dans le PADD les points de vue majeurs à préserver et à valoriser,**
- **De privilégier la gestion des eaux pluviales à la parcelle même en présence de réseau,**
- **De concevoir l'aménagement du bassin de rétention envisagé au niveau de La Barche dans une approche Trame Verte et Bleue permettant le maintien et la restauration de la biodiversité, et d'associer ce projet à une réflexion plus large relative aux solutions fondées sur la nature qui pourraient permettre d'améliorer la gestion hydraulique du territoire.**

RECOMMANDE :

- D'étudier les possibilités de restauration de la trame verte et bleue au sein du ban communal (ex : espace tampon au niveau d'une frange d'urbanisation abrupte, renaturation d'une portion de

- ruisseau en limite d'urbanisation, développement de la nature au sein des espaces résidentiel, économiques et d'activités, etc.),
- D'analyser l'opportunité de développer la production d'énergies renouvelables au sein de l'enveloppe urbaine (exemples : surface de toitures, création d'ombrières de parking),
 - De s'inscrire dans un contexte de changement climatique en envisageant une désimperméabilisation partielle d'espaces existants (cours, place, parking, cheminement),
 - D'exploiter les éléments issus du Plan Paysages de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de contribuer à sa mise en œuvre à l'échelle communale.

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages complémentaire dont les conclusions livrées en 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets.

2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière d'habitat et de modération de la consommation d'espace,

CONSTATE que le PLU de Marange-Silvange, de par son ambition démographique plus soutenue que la dynamique de croissance du SCoTAM à horizon de 2032 et de par les développements urbains prévus, induit une surconsommation de foncier estimée à environ 4 ha,

DEMANDE, en conséquence que :

- **le PLU de Marange-Silvange réduise d'environ 4 ha sa consommation de foncier agricole ou naturel,**
- **et, pour ne pas obérer ses ambitions de production de logements, que le PLU s'attèle à mettre en œuvre des solutions urbanistiques plus vertueuses (ex : augmenter la densité de l'opération, travailler sur les formes urbaines moins consommatrice d'espaces, etc.).**

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière de diversification du parc de logements,
- les enjeux identifiés dans le PADD de Marange-Silvange en matière de mixité sociale,
- la commune de Marange-Silvange comme un pôle relais à soutenir au titre de l'objectif de déploiement de l'offre locative aidée,

DEMANDE que les OAP déclinent l'enjeu de mixité sociale évoqué dans le PADD de Marange-Silvange et précisent ainsi un objectif de production de logements aidés, notamment au sein des plus grosses opérations (ex : secteur "Sud Seille Andennes").

3) S'agissant de la qualité urbaine, environnementale et de la gestion des risques

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM relatives à l'insertion des projets dans leur site et leur environnement, à la prévention et à la gestion des risques naturels,
- les enjeux évoqués dans le diagnostic et le PADD du PLU de Marange-Silvange,

DEMANDE que le PLU de Marange-Silvange :

- **Fasse mention dans les OAP concernées du risque potentiel d'inondation et de l'étude projetée "gestion hydraulique à étudier" mentionnée au PADD,**
- **Analyse les effets des projets d'extension envisagés dans le PLU sur ce secteur notamment,**
- **Indique les mesures prises/à prendre pour éviter, réduire, compenser les effets des projets d'urbanisation sur le risque d'inondation,**
- **Précise, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les intentions paysagères pour favoriser l'intégration du projet dans l'environnement proche et lointain (points de vue sur et depuis l'opération, secteurs de plantations, gestion de la transition avec le milieu agricole ou forestier, etc.).**

RECOMMANDE :

S'agissant des Orientations d'Aménagement et de Programmation n°1 à n°4 (secteurs d'extension à Silvange et derrière l'EHPAD, secteur hôpital et secteur touristique d'Amnéville) :

- D'intégrer des objectifs d'aménagement favorisant la climatisation naturelle des opérations (forme urbaine, architecture, matériaux, etc.), s'inscrivant dans une dynamique d'économie d'énergie voire d'opération à énergie positive, privilégiant la réalisation d'aménagements végétalisés, transparents à l'eau (exemple : parking stabilisé non enrobé), réutilisant les matériaux présents sur place ou à proximité (exemples : barrière bois, pierre de délimitation),
- De privilégier la conception d'espaces de voirie/trottoir partagés, intégrant des bandes végétalisées, de plain-pied (écoulement de l'eau, accessibilité), etc.,
- D'encourager l'expérimentation des solutions visant à compenser l'imperméabilisation des sols (exemples : végétalisation de toitures, bâti sur pilotis, etc.).

S'agissant de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (secteurs d'extension à Silvange) :

- De matérialiser dans la partie graphique de l'OAP, l'orientation textuelle relative à l'aménagement de transitions avec les terres agricoles et les jardins limitrophes.

4) S'agissant des équilibres économiques

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'accueil des activités économiques et de préservation des espaces agricoles et naturels,
- l'intérêt d'étudier la possibilité de relier le site thermal et de loisirs à la VR52,

DEMANDE :

- en l'absence d'éléments de projet et de justifications, que la zone 2AUI, d'une superficie de 18,6 ha, à vocation de loisirs envisagée dans le projet de PLU, reste classée en zone naturelle,
- que le PADD indique le principe d'une liaison "VR52-Site d'Amnéville à étudier".
- Que le PADD identifie l'Espace agricole majeur, tel que le prévoit le SCoTAM, afin de préserver sur le long terme la vocation agricole des terres.

5) Avis conclusif

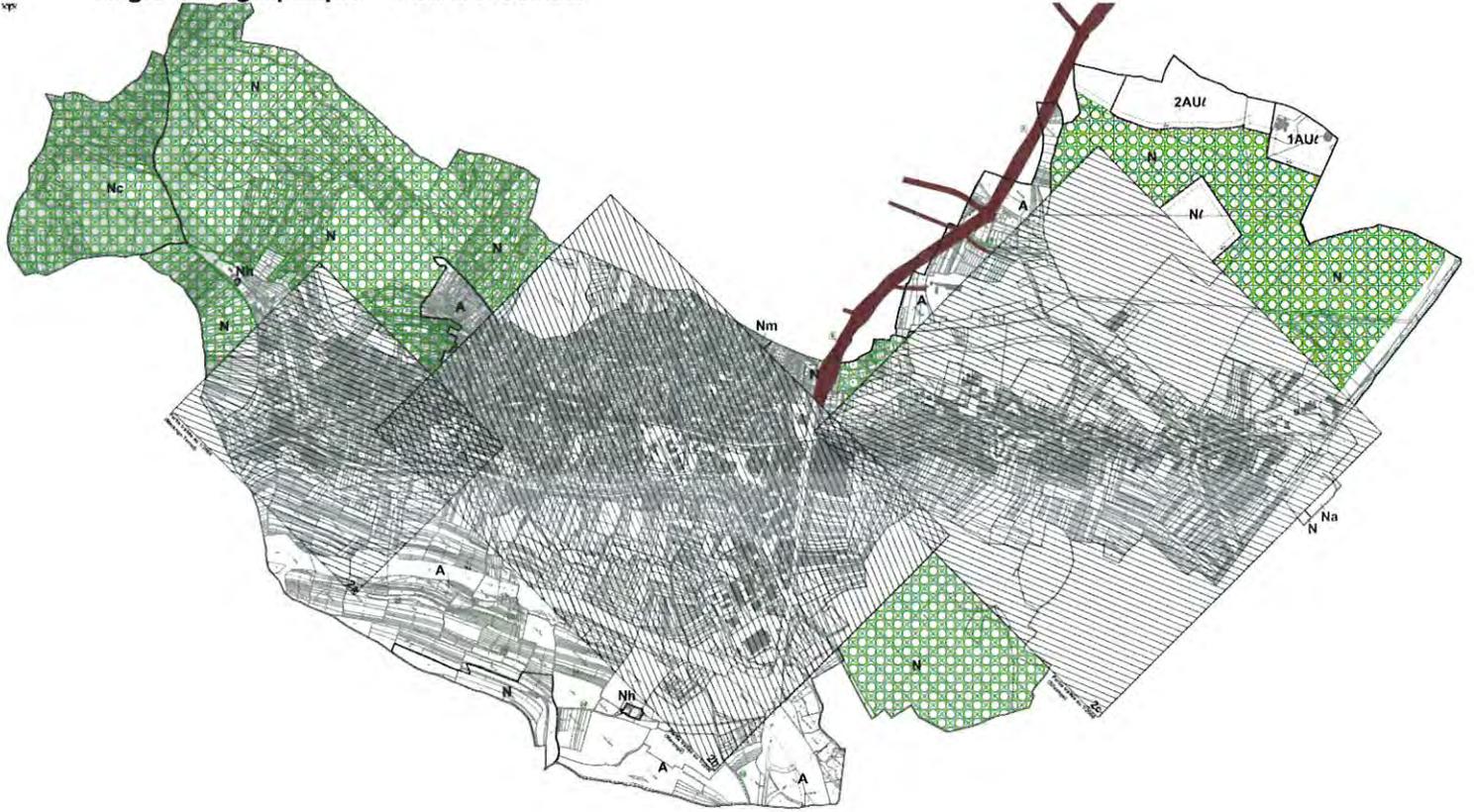
EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de MARANGE-SILVANGE **sous réserve** que les demandes, exposées ci-avant, soient prises en compte.

Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

30 JAN 2020

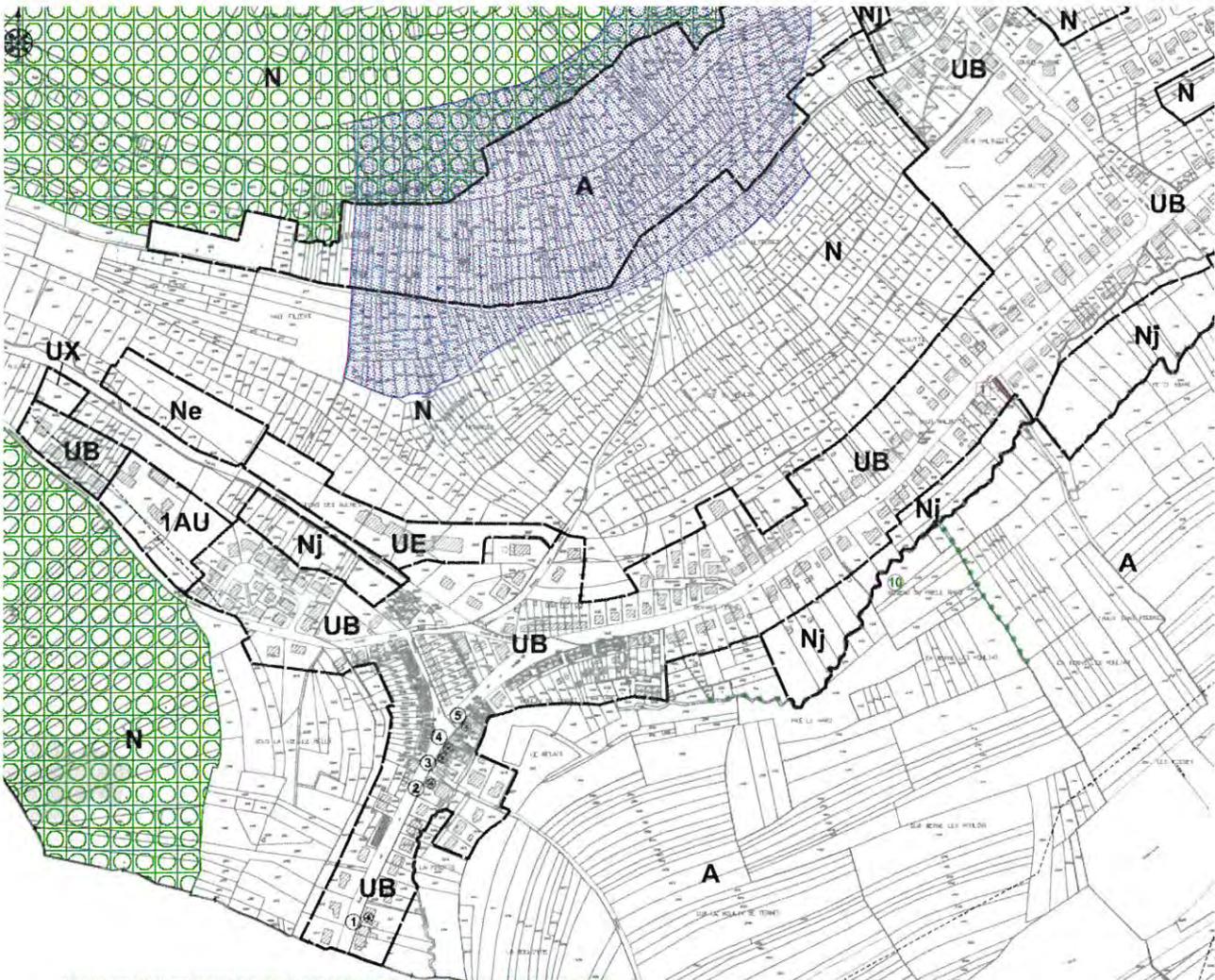
Henri HASSER

Règlement graphique – Plan d'ensemble

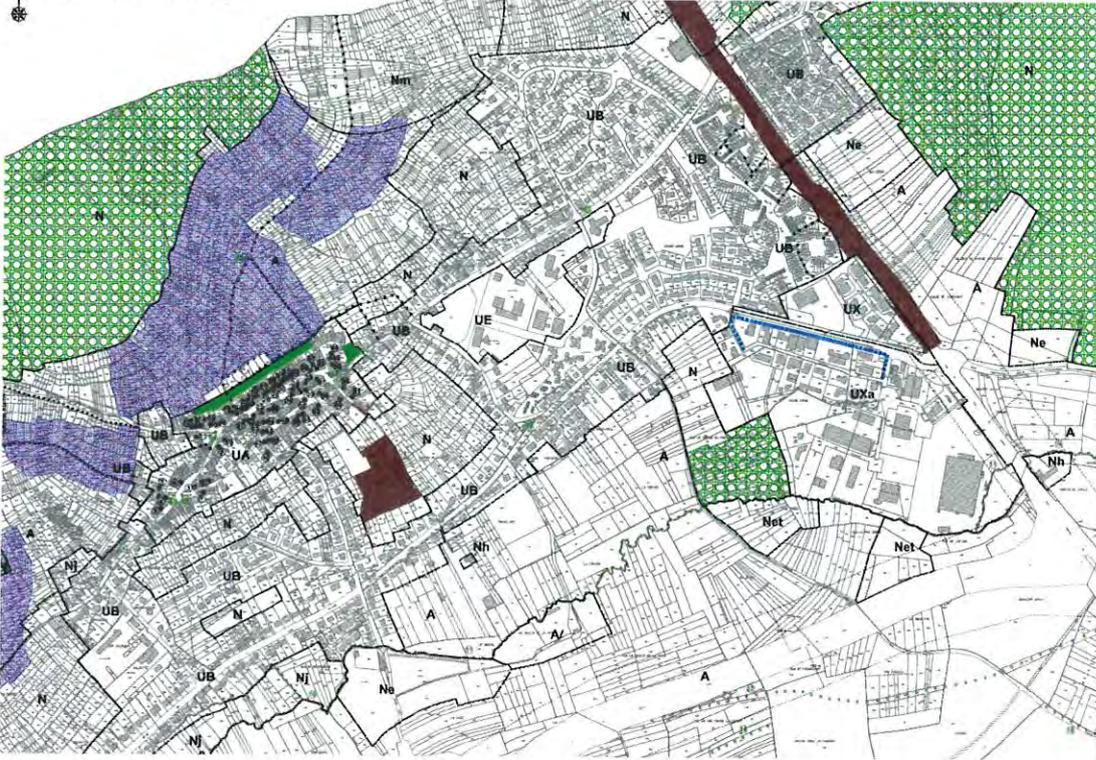


Règlement graphique – Extraits

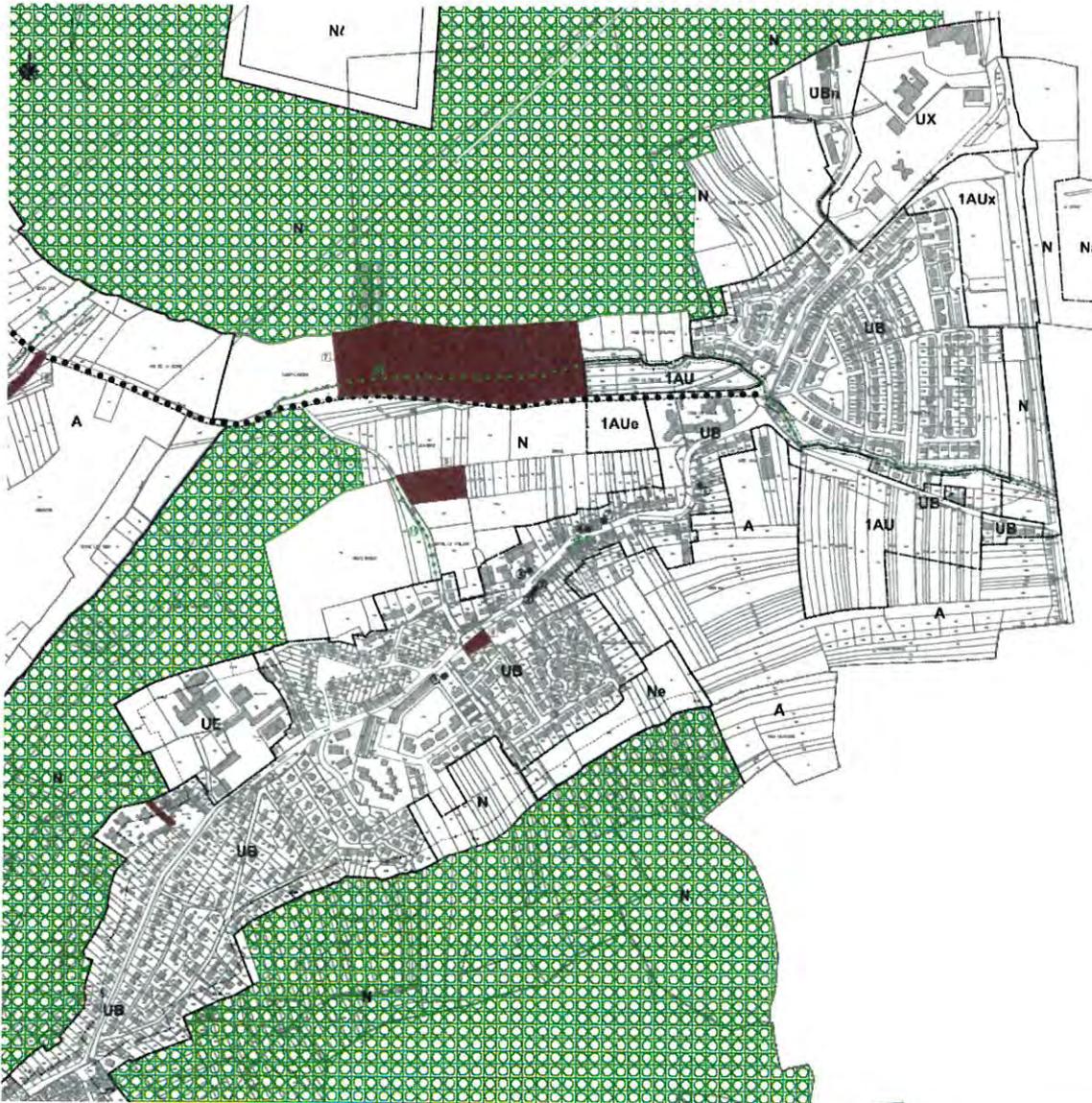
Secteur de Ternel



Secteur de Marange



Secteur de Silvange





Syndicat mixte du
SCoTAM

Nombre de délégués élus au Bureau : 12

Délégués présents : 8

Absents : 4

Vote(s) pour : 8

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 22 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 28 janvier 2020

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point 3 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PONTOY

Le Bureau,

La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme consultée,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.132-9, L.132-11 et L.153-16,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 3 juillet 2018 donnant délégation au Bureau pour formuler un avis sur les projets de PLU,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 8 juillet 2008 demandant aux communes incluses dans le périmètre du SCoTAM, à être consulté lors de l'élaboration et des révisions de leur PLU,

VU le projet de révision du PLU de la Commune de PONTOY arrêté par décision du conseil municipale du 19 septembre 2019 et réceptionné au siège du Syndicat Mixte du SCoTAM le 8 novembre 2019,

CONSIDERANT le rôle de **commune périurbaine et rurale** conféré à la commune de PONTOY au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages ainsi que les enjeux relevés dans le PLU de PONTOY en lien avec ces thématiques,

SOULIGNE l'identification dans le règlement d'Espaces Boisés Classés, d'éléments remarquables du patrimoine et de haies, ripisylves et jardins à préserver,

DEMANDE :

- **D'identifier dans le rapport de présentation et le PADD les points de vue majeurs à préserver et à valoriser,**
- **De privilégier la gestion des eaux pluviales à la parcelle (stockage, infiltration, etc.), même en présence de réseau,**

RECOMMANDE :

- D'annexer au règlement du PLU une liste des essences végétales locales et d'y faire référence dans le règlement,
- D'étudier les possibilités de restauration de la trame verte et bleue au sein du ban communal (ex : plantations d'arbres, de haies, de fruitiers dans les secteurs qui en sont dépourvus, le long des chemins, restauration de ripisylve, plantation de bandes enherbée, végétalisation des franges d'urbanisation dépourvus d'espace de transition avec la zone agricole, etc.),

- D'analyser l'opportunité de développer la production d'énergies renouvelables au sein de l'enveloppe urbaine (exemple : surface de toitures, création d'ombrières de parking),
- De s'inscrire dans un contexte de changement climatique en envisageant une désimperméabilisation partielle d'espaces existants (cours, place, parking, cheminement).

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages dont les conclusions livrées en 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets.

2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'habitat,
- les orientations du SCoTAM en matière de modération de la consommation foncière,
- que le développement de la Commune est centré sur la poursuite de la réalisation de la ZAC "Derrière le Château",
- les enjeux de diversification et de développement du logement locatif, collectif et sénior identifiés dans le rapport de présentation et le PADD du PLU,

CONSTATE que le projet de PLU de PONTOY ouvre à l'urbanisation de nouvelles phases de la ZAC, tout en conservant une partie sur le plus long terme,

DEMANDE que les Orientations d'Aménagement et de Programmation précisent la typologie des logements attendue et favorisent la diversification du parc de logements,

RECOMMANDE que le PLU optimise le foncier consommé par la ZAC afin d'atteindre l'objectif de densité de 20 logements à l'hectare, demandé par le SCoTAM aux communes comptant plus de 500 habitants, seuil qui est en passe d'être dépassé avec la réalisation des premières tranches de la ZAC.

3) S'agissant de la qualité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM relatives à l'insertion des projets dans leur site et leur environnement,

DEMANDE de préciser, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les intentions paysagères pour favoriser l'intégration des projets dans l'environnement proche et lointain (points de vue sur et depuis l'opération, secteurs de plantations, gestion de la transition avec le milieu agricole ou forestier, etc.),

RECOMMANDE :

- D'intégrer, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, des objectifs d'aménagement favorisant la climatisation naturelle des opérations (forme urbaine, architecture, matériaux, etc.), s'inscrivant dans une dynamique d'économie d'énergie voire d'opération à énergie positive, privilégiant la réalisation d'aménagements végétalisés, transparents à l'eau (exemples : parking stabilisé non enrobé), réutilisant les matériaux présents sur place ou à proximité (exemples : barrière bois, pierre de délimitation),
- De privilégier la conception d'espaces de voirie/trottoir partagés, intégrant des bandes végétalisées, de plain-pied (écoulement de l'eau, accessibilité), etc.,
- D'encourager l'expérimentation des solutions visant à compenser l'imperméabilisation des sols (exemples : végétalisation de toitures, bâti sur pilotis, etc.).

4) S'agissant des équilibres économiques

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'accueil des activités économiques,
- les orientations du SCoTAM en matière de préservation des espaces agricoles et naturels,

CONSTATE que :

- le PLU de PONTOY identifie, dans son PADD, l'*Espace agricole à protéger*,
- le PLU de PONTOY prévoit la création d'une zone artisanale "2AUe" d'environ 1 hectare, sans qu'aucune justification ne soit apportée au regard de la stratégie intercommunale de développement économique,

DEMANDE :

- d'apporter les justifications au maintien de cette zone artisanale en lien avec la stratégie intercommunale sur le sujet et, à défaut, de la supprimer au profit de la zone agricole ou naturelle.
- de vérifier la pertinence de maintenir un Emplacement Réservé sur la zone 2AUe.

INFORME qu'en cas de maintien, cet espace s'inscrirait dans l'enveloppe allouée à la Communauté de Communes du Sud Messin pour le développement des zones d'activités économiques à vocation locale de moins de 5 ha.

5) S'agissant d'actualisations et de corrections utiles

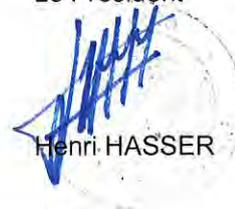
DEMANDE que ce soient précisés la désignation et le bénéficiaire de chaque emplacement réservé.

6) Avis conclusif

EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PONTROY **sous réserve** que les demandes, exposées ci-avant, soient prises en compte.

Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

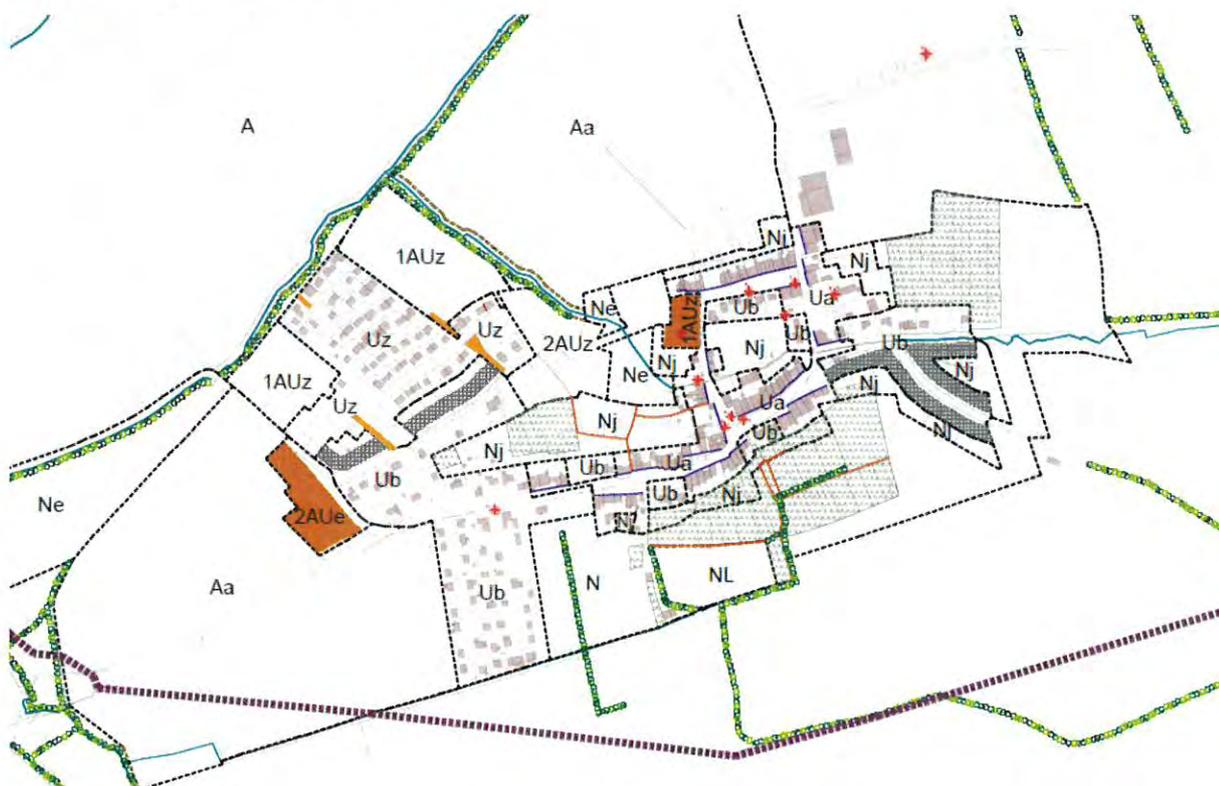
30 JAN 2020


Henri HASSER

Règlement graphique – Plan d'ensemble



Règlement graphique – Extraits





Syndicat mixte du SCoTAM
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité
57070 METZ
Tél.: 03 87 39 87 94
kbahri@metzmetropole.fr

À Metz

La Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
9 place de la Préfecture - BP 71014
57034 METZ Cedex 1

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations du Bureau du Syndicat mixte du SCoTAM. Mardi 28 janvier 2020. Thème : Urbanisme <ul style="list-style-type: none">- <u>Point 1</u> : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de ROZERIEULLES,- <u>Point 2</u> : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de MARANGE-SILVANGE,- <u>Point 3</u> : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PONTOY. Nombre total d'acte transmis : 3 délibérations.	1 exemplaire de chaque acte.	Contrôle de légalité.

Fait à Metz, le 30 janvier 2020

Pour le Président et par délégation,
Madame Angélique HARMAND

P.O. 

Directrice Générale des Services
du Syndicat mixte du SCoTAM



Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Téléphone : 03 87 39 82 22 - Mail : contact@scotam.fr





COMITE SYNDICAL

Jeudi 6 février 2020

Registre des délibérations



SOMMAIRE

Comité syndical du jeudi 6 février 2020

Point 1 : **Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 12 décembre 2019**

Point 2 : **Communication des décisions prises par le Bureau le 28 janvier 2020**

Point 3 : **Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020**

Point 4 : **Cession du site Web des Rencontres Nationales des SCoT à la Fédération nationale des SCoT**

Point 5 : **Adhésion à l'assurance chômage de Pôle Emploi**

Point 6 : **Contrat d'assurance contre les risques statutaires**

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 29 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 février 2020

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°1 – Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 12 décembre 2019

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 12 juin 2014 et prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 12 décembre 2019, transmis par courrier électronique en date du 4 février 2020, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du qui s'est tenue le 12 décembre 2019.

Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

07 FEV 2020



Monsieur Henri HASSER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 février 2020

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°2 – Communication des décisions prises par le Bureau le 28 janvier 2020

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Comité syndical du 3 juillet 2018 donnant délégation partielle au Bureau du Syndicat mixte pour :

- les avis sur les documents d'urbanisme communaux,
- les avis sollicités par le Préfet dans le cadre d'une demande de dérogation au principe de l'urbanisation limitée (territoires non couverts par un SCoT applicable),

CONSIDERANT que les délibérations prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

*La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme consultée,
Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 28 janvier 2020 détaillées ci-dessous :

Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de ROZÉRIEULLES

CONSIDERANT le rôle de **pôle de proximité** conféré à la commune de ROZÉRIEULLES au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages ainsi que les enjeux relevés dans le PLU de ROZÉRIEULLES en lien avec ces thématiques,

SOULIGNE l'identification dans le règlement d'éléments de Trames Vertes et Bleues, d'Espaces boisés classés ainsi que d'éléments de patrimoine paysager, bâti et végétal à protéger,

RECOMMANDE :

- De décliner les objectifs du PADD "*Valoriser le potentiel touristique, le patrimoine et les espaces de loisirs*" et "*Accompagner la mise en valeur du village par un travail des espaces publics*" dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée (ex : possibilités d'aménagement de cheminements piétons-vélo pédagogiques associant pratiques sportives, découverte de la biodiversité et lecture du paysage, définition d'objectifs d'aménagements des espaces publics, mutualisant qualité paysagère, maintien du vivant et réduction des risques, naturels, etc.),
- De saisir l'opportunité du projet situé dans le secteur Bazin pour remettre à ciel ouvert et renaturer la partie enterrée du ruisseau du Bord du Rupt,
- D'expérimenter les solutions visant à compenser l'imperméabilisation des sols (ex : végétalisation de toitures, bâti sur pilotis, désimperméabilisation ciblée d'espaces existants, cours, place, parking, cheminement, etc.).

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages dont les conclusions livrées en 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets

2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'habitat,
- les orientations du Programme Local de l'Habitat de Metz Métropole en cours de révision, prévoyant 80 logements pour le temps du PLH 2020-2025,
- le projet de PLU de ROZÉRIEULLES qui prévoit de réaliser environ 76 logements à l'horizon 2032,
- les orientations du SCoTAM en matière de modération de la consommation foncière,

CONSTATE que le projet de PLU de Rozérieulles est cohérent avec les ambitions du SCoTAM en matière de développement résidentiel,

SOULIGNE l'optimisation foncière menée dans le projet de PLU de ROZÉRIEULLES qui conduit la commune à privilégier son développement résidentiel au sein du tissu urbain ou d'espaces en reconversion,

3) S'agissant de la qualité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM relatives à l'insertion des projets dans leur site et leur environnement,

DEMANDE d'enrichir les Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de garantir la prise en considération des points de vue sur les opérations depuis les alentours et la création de perspectives paysagères de qualité au sein de chaque opération vers les alentours.

4) S'agissant des équilibres économiques

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière d'accueil des activités économiques et de préservation des activités agricoles,

CONSTATE que le PLU de ROZÉRIEULLES :

- identifie, dans son PADD, l'Espace agricole majeur, tel que le prévoit le SCoTAM, afin de préserver sur le long terme, la vocation agricole des terres,

- offre la possibilité d'accueillir des activités économiques au sein du tissu urbain et villageois.

5) S'agissant de la mobilité

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de déplacements,

CONSTATE la prise en compte des enjeux de mobilité active dans le projet de PLU,

PREND ACTE de la possibilité d'utiliser le parking de la salle communale comme parc de rabattement sur le réseau de transports urbains de la Métropole.

6) S'agissant des actualisations et corrections utiles

CONSIDERANT que certains paragraphes du règlement écrit laissent apparaître les modifications apportées au document,

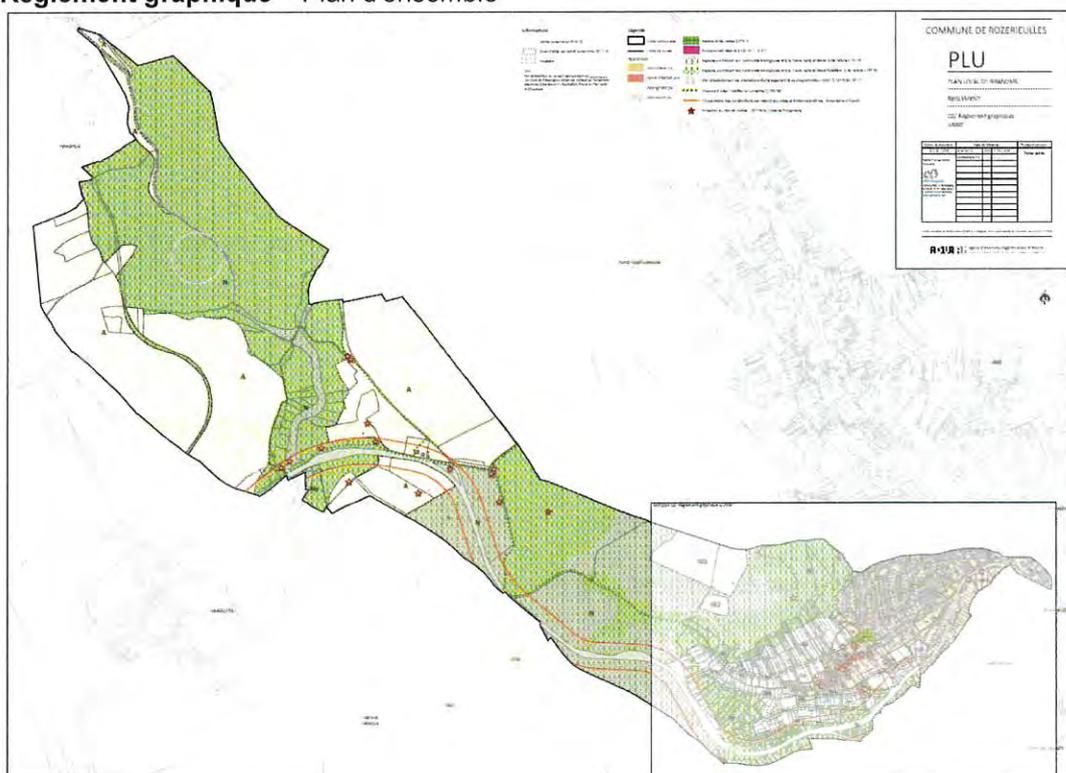
RECOMMANDE de mettre à jour le dossier final concernant :

- le paragraphe relatif aux façades figurant page 36,
- les paragraphes relatifs aux toitures et constructions annexes figurant pages 37 et 47,
- les paragraphes relatifs aux caractéristiques architecturales figurant pages 57 et 65.

7) Avis conclusif

EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de ROZÉRIEULLES **sous réserve** que la demande, exposée ci-avant, soit prise en compte.

Règlement graphique – Plan d'ensemble



Règlement graphique – Extraits



Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de MARANGE-SILVANGE

CONSIDERANT le rôle de **pôle relais** conféré à la commune de MARANGE-SILVANGE au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages ainsi que les enjeux relevés dans le PLU de MARANGE-SILVANGE en lien avec ces thématiques,

SOULIGNE l'identification dans le règlement d'Espaces boisés classés et d'éléments de patrimoine bâti ou paysager à préserver,

DEMANDE :

- **D'identifier dans le rapport de présentation et dans le PADD les points de vue majeurs à préserver et à valoriser,**
- **De privilégier la gestion des eaux pluviales à la parcelle même en présence de réseau,**
- **De concevoir l'aménagement du bassin de rétention envisagé au niveau de La Barche dans une approche Trame Verte et Bleue permettant le maintien et la restauration de la biodiversité, et d'associer ce projet à une réflexion plus large relative aux solutions fondées sur la nature qui pourraient permettre d'améliorer la gestion hydraulique du territoire.**

RECOMMANDATION :

- D'étudier les possibilités de restauration de la trame verte et bleue au sein du ban communal (ex : espace tampon au niveau d'une frange d'urbanisation abrupte, renaturation d'une portion de ruisseau en limite d'urbanisation, développement de la nature au sein des espaces résidentiel, économiques et d'activités, etc.),
- D'analyser l'opportunité de développer la production d'énergies renouvelables au sein de l'enveloppe urbaine (exemples : surface de toitures, création d'ombrières de parking),
- De s'inscrire dans un contexte de changement climatique en envisageant une désimperméabilisation partielle d'espaces existants (cours, place, parking, cheminement),
- D'exploiter les éléments issus du Plan Paysages de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de contribuer à sa mise en œuvre à l'échelle communale.

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages complémentaire dont les conclusions livrées en 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets.

2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière d'habitat et de modération de la consommation d'espace,

CONSTATE que le PLU de Marange-Silvange, de par son ambition démographique plus soutenue que la dynamique de croissance du SCoTAM à horizon de 2032 et de par les développements urbains prévus, induit une surconsommation de foncier estimée à environ 4 ha,

DEMANDE, en conséquence que :

- **le PLU de Marange-Silvange réduise d'environ 4 ha sa consommation de foncier agricole ou naturel,**

- et, pour ne pas obérer ses ambitions de production de logements, que le PLU s'attèle à mettre en œuvre des solutions urbanistiques plus vertueuses (ex : augmenter la densité de l'opération, travailler sur les formes urbaines moins consommatrice d'espaces, etc.).

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière de diversification du parc de logements,
- les enjeux identifiés dans le PADD de Marange-Silvange en matière de mixité sociale,
- la commune de Marange-Silvange comme un pôle relais à soutenir au titre de l'objectif de déploiement de l'offre locative aidée,

DEMANDE que les OAP déclinent l'enjeu de mixité sociale évoqué dans le PADD de Marange-Silvange et précisent ainsi un objectif de production de logements aidés, notamment au sein des plus grosses opérations (ex : secteur "Sud Seille Andennes").

3) S'agissant de la qualité urbaine, environnementale et de la gestion des risques

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM relatives à l'insertion des projets dans leur site et leur environnement, à la prévention et à la gestion des risques naturels,
- les enjeux évoqués dans le diagnostic et le PADD du PLU de Marange-Silvange,

DEMANDE que le PLU de Marange-Silvange :

- Fasse mention dans les OAP concernées du risque potentiel d'inondation et de l'étude projetée "gestion hydraulique à étudier" mentionnée au PADD,
- Analyse les effets des projets d'extension envisagés dans le PLU sur ce secteur notamment,
- Indique les mesures prises/à prendre pour éviter, réduire, compenser les effets des projets d'urbanisation sur le risque d'inondation,
- Précise, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les intentions paysagères pour favoriser l'intégration du projet dans l'environnement proche et lointain (points de vue sur et depuis l'opération, secteurs de plantations, gestion de la transition avec le milieu agricole ou forestier, etc.).

RECOMMANDE :

S'agissant des Orientations d'Aménagement et de Programmation n°1 à n°4 (secteurs d'extension à Silvange et derrière l'EHPAD, secteur hôpital et secteur touristique d'Amnéville) :

- D'intégrer des objectifs d'aménagement favorisant la climatisation naturelle des opérations (forme urbaine, architecture, matériaux, etc.), s'inscrivant dans une dynamique d'économie d'énergie voire d'opération à énergie positive, privilégiant la réalisation d'aménagements végétalisés, transparents à l'eau (exemple : parking stabilisé non enrobé), réutilisant les matériaux présents sur place ou à proximité (exemples : barrière bois, pierre de délimitation),
- De privilégier la conception d'espaces de voirie/trottoir partagés, intégrant des bandes végétalisées, de plain-pied (écoulement de l'eau, accessibilité), etc.,
- D'encourager l'expérimentation des solutions visant à compenser l'imperméabilisation des sols (exemples : végétalisation de toitures, bâti sur pilotis, etc.).

S'agissant de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (secteurs d'extension à Silvange) :

- De matérialiser dans la partie graphique de l'OAP, l'orientation textuelle relative à l'aménagement de transitions avec les terres agricoles et les jardins limitrophes.

4) S'agissant des équilibres économiques

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'accueil des activités économiques et de préservation des espaces agricoles et naturels,
- l'intérêt d'étudier la possibilité de relier le site thermal et de loisirs à la VR52,

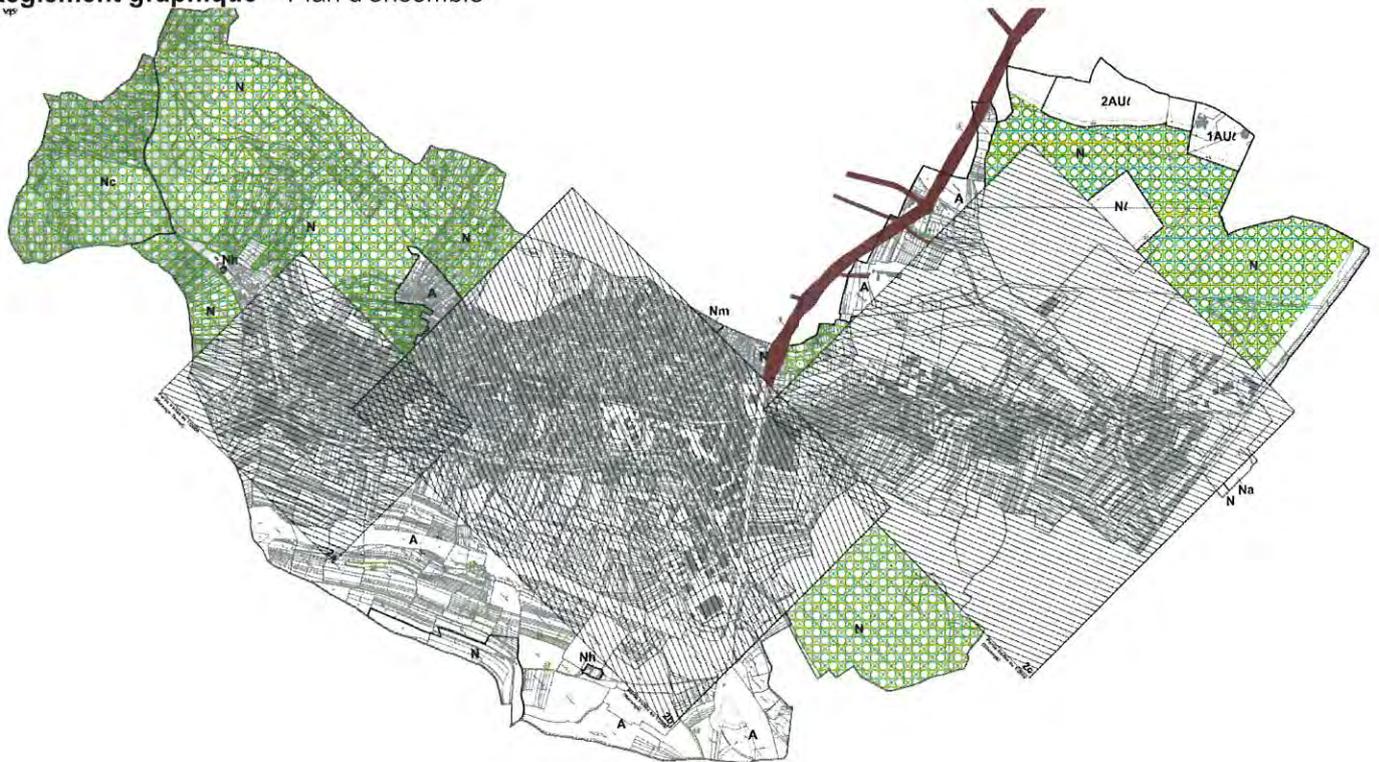
DEMANDE :

- **en l'absence d'éléments de projet et de justifications, que la zone 2AUI, d'une superficie de 18,6 ha, à vocation de loisirs envisagée dans le projet de PLU, reste classée en zone naturelle,**
- **que le PADD indique le principe d'une liaison "VR52-Site d'Amnéville à étudier".**
- **Que le PADD identifie l'Espace agricole majeur, tel que le prévoit le SCoTAM, afin de préserver sur le long terme la vocation agricole des terres.**

5) Avis conclusif

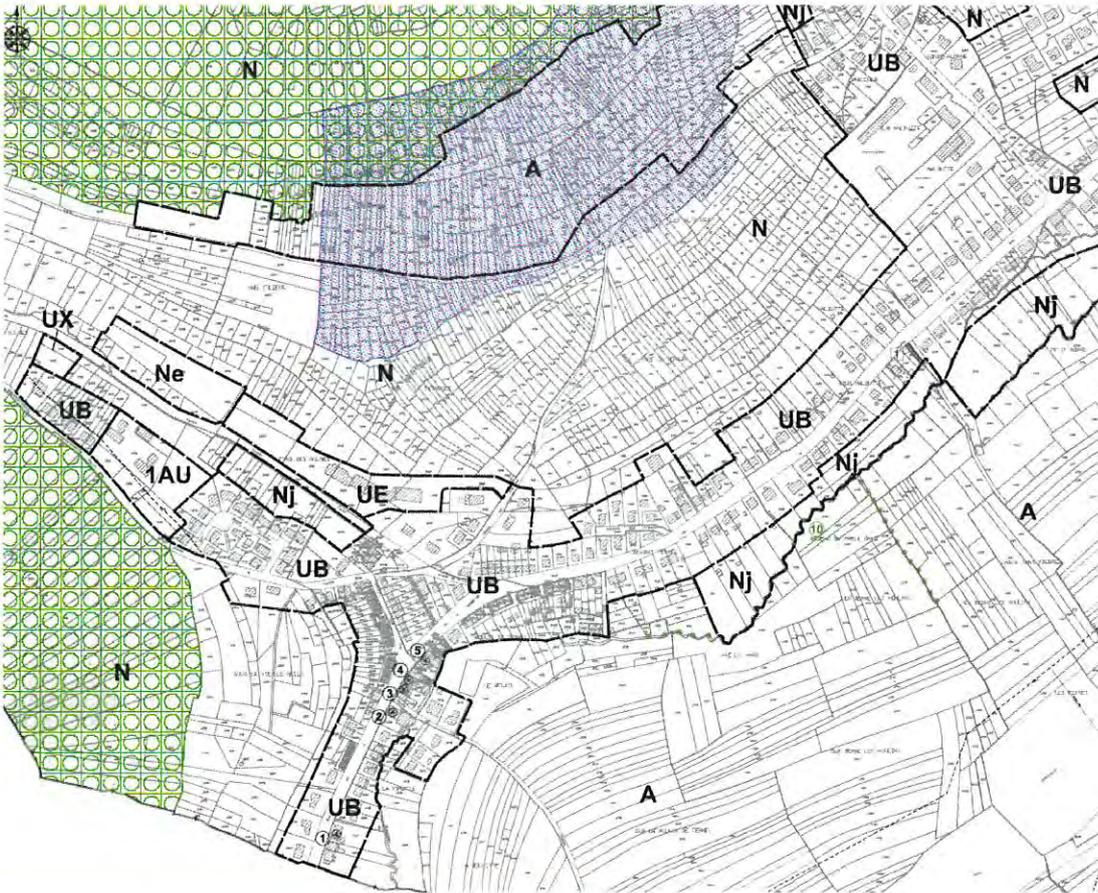
EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de MARANGE-SILVANGE **sous réserve** que les demandes, exposées ci-avant, soient prises en compte.

Règlement graphique – Plan d'ensemble

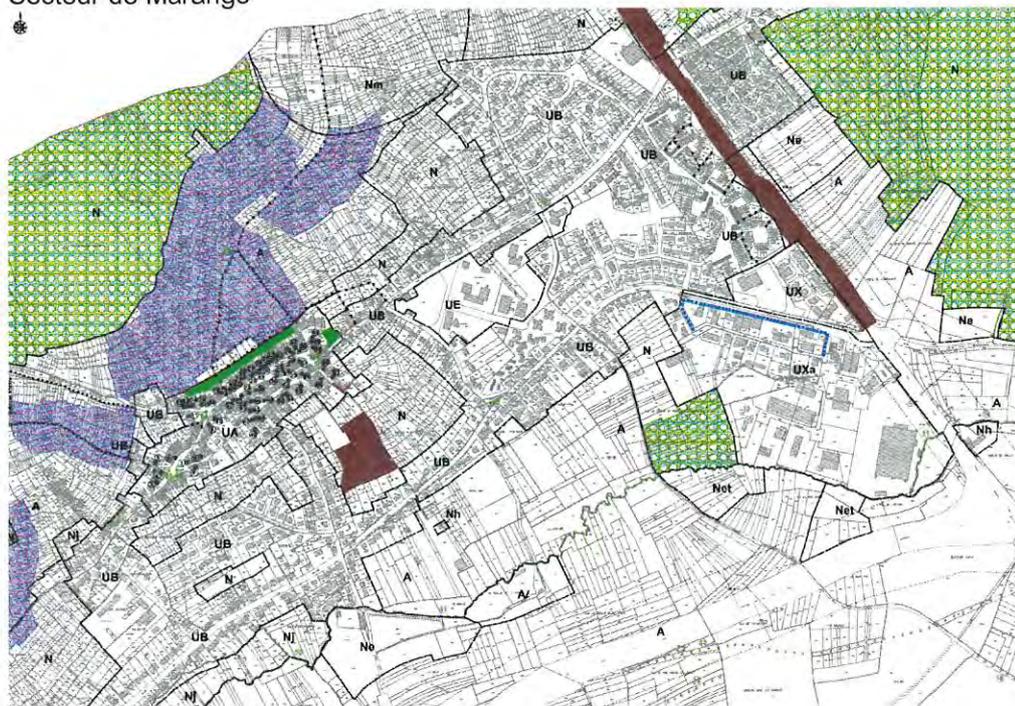


Règlement graphique – Extraits

Secteur de Ternel



Secteur de Marange



Secteur de Silvange



Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de PONTOY

CONSIDERANT le rôle de **commune périurbaine et rurale** conféré à la commune de PONTOY au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages ainsi que les enjeux relevés dans le PLU de PONTOY en lien avec ces thématiques,

SOULIGNE l'identification dans le règlement d'Espaces Boisés Classés, d'éléments remarquables du patrimoine et de haies, ripisylves et jardins à préserver,

DEMANDE :

- **D'identifier dans le rapport de présentation et le PADD les points de vue majeurs à préserver et à valoriser,**
- **De privilégier la gestion des eaux pluviales à la parcelle (stockage, infiltration, etc.), même en présence de réseau,**

RECOMMANDE :

- D'annexer au règlement du PLU une liste des essences végétales locales et d'y faire référence dans le règlement,
- D'étudier les possibilités de restauration de la trame verte et bleue au sein du ban communal (ex : plantations d'arbres, de haies, de fruitiers dans les secteurs qui en sont dépourvus, le long des chemins, restauration de ripisylve, plantation de bandes enherbée, végétalisation des franges d'urbanisation dépourvus d'espace de transition avec la zone agricole, etc.),
- D'analyser l'opportunité de développer la production d'énergies renouvelables au sein de l'enveloppe urbaine (exemple : surface de toitures, création d'ombrières de parking),
- De s'inscrire dans un contexte de changement climatique en envisageant une désimperméabilisation partielle d'espaces existants (cours, place, parking, cheminement).

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages dont les conclusions livrées en 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets.

2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'habitat,
- les orientations du SCoTAM en matière de modération de la consommation foncière,
- que le développement de la Commune est centré sur la poursuite de la réalisation de la ZAC "Derrière le Château",
- les enjeux de diversification et de développement du logement locatif, collectif et sénior identifiés dans le rapport de présentation et le PADD du PLU,

CONSTATE que le projet de PLU de PONTOY ouvre à l'urbanisation de nouvelles phases de la ZAC, tout en conservant une partie sur le plus long terme,

DEMANDE que les Orientations d'Aménagement et de Programmation précisent la typologie des logements attendue et favorisent la diversification du parc de logements,

RECOMMANDE que le PLU optimise le foncier consommé par la ZAC afin d'atteindre l'objectif de densité de 20 logements à l'hectare, demandé par le SCoTAM aux communes comptant plus de 500 habitants, seuil qui est en passe d'être dépassé avec la réalisation des premières tranches de la ZAC.

3) S'agissant de la qualité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM relatives à l'insertion des projets dans leur site et leur environnement,

DEMANDE de préciser, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les intentions paysagères pour favoriser l'intégration des projets dans l'environnement proche et lointain (points de vue sur et depuis l'opération, secteurs de plantations, gestion de la transition avec le milieu agricole ou forestier, etc.),

RECOMMANDE :

- D'intégrer, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation, des objectifs d'aménagement favorisant la climatisation naturelle des opérations (forme urbaine, architecture, matériaux, etc.), s'inscrivant dans une dynamique d'économie d'énergie voire d'opération à énergie positive, privilégiant la réalisation d'aménagements végétalisés, transparents à l'eau (exemples : parking stabilisé non enrobé), réutilisant les matériaux présents sur place ou à proximité (exemples : barrière bois, pierre de délimitation),
- De privilégier la conception d'espaces de voirie/trottoir partagés, intégrant des bandes végétalisées, de plain-pied (écoulement de l'eau, accessibilité), etc.,
- D'encourager l'expérimentation des solutions visant à compenser l'imperméabilisation des sols (exemples : végétalisation de toitures, bâti sur pilotis, etc.).

4) S'agissant des équilibres économiques

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'accueil des activités économiques,
- les orientations du SCoTAM en matière de préservation des espaces agricoles et naturels,

CONSTATE que :

- le PLU de PONTOY identifie, dans son PADD, l'*Espace agricole à protéger*,
- le PLU de PONTOY prévoit la création d'une zone artisanale "2AUe" d'environ 1 hectare, sans qu'aucune justification ne soit apportée au regard de la stratégie intercommunale de développement économique,

DEMANDE :

- **d'apporter les justifications au maintien de cette zone artisanale en lien avec la stratégie intercommunale sur le sujet et, à défaut, de la supprimer au profit de la zone agricole ou naturelle.**
- **de vérifier la pertinence de maintenir un Emplacement Réservé sur la zone 2AUe.**

INFORME qu'en cas de maintien, cet espace s'inscrirait dans l'enveloppe allouée à la Communauté de Communes du Sud Messin pour le développement des zones d'activités économiques à vocation locale de moins de 5 ha.

5) S'agissant d'actualisations et de corrections utiles

DEMANDE que ce soient précisés la désignation et le bénéficiaire de chaque emplacement réservé.

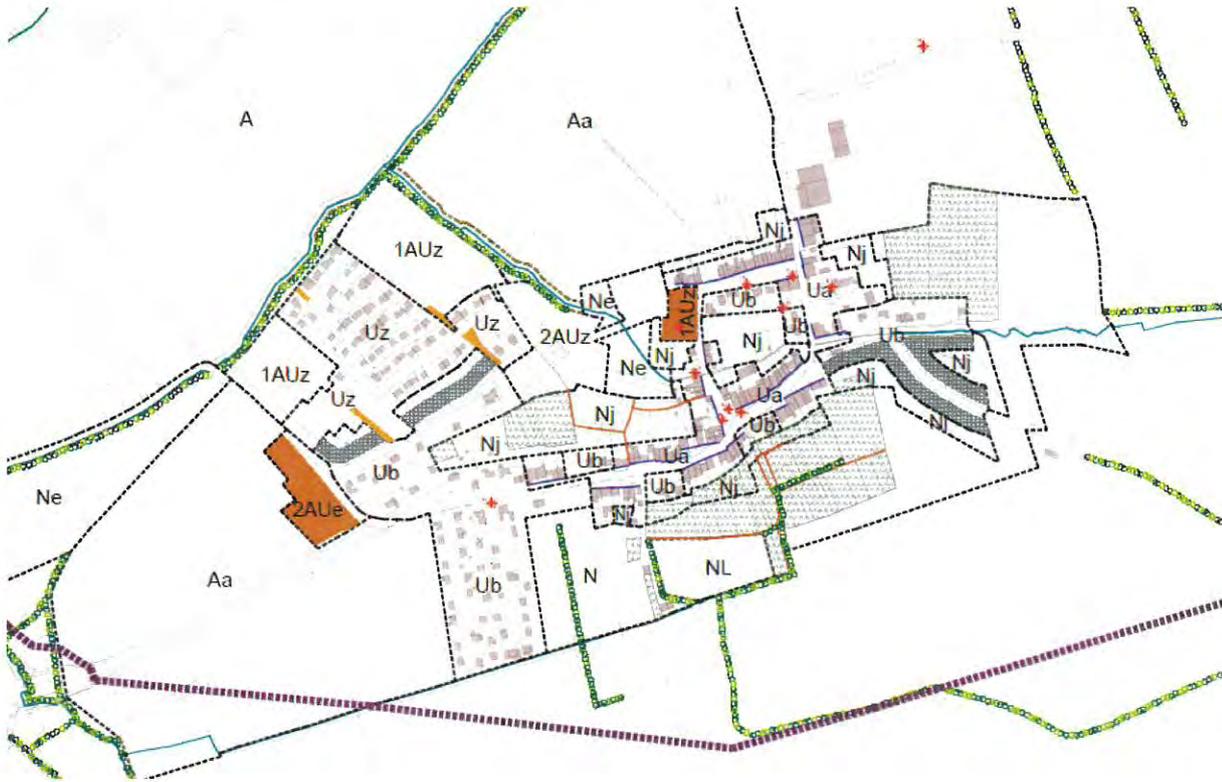
6) Avis conclusif

EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PONTOY **sous réserve** que les demandes, exposées ci-avant, soient prises en compte.

Règlement graphique – Plan d'ensemble



Règlement graphique – Extraits



Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

07 FEV 2020


Monsieur Henri HASSER

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 29 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 février 2020

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°3 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5711-1, L5211-1 et L2312-1,
CONSIDÉRANT que le Syndicat mixte du SCoTAM doit organiser un Débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2020,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical,

PREND ACTE qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2020 s'est tenu en séance de Comité syndical le 6 février 2020, sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation de chaque délégué.

Pour extrait conforme
Metz, le
Le Président

07 FEV 2020

Monsieur Henri HASSER



Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60

Délégués présents : 31

Absents : 29

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 29 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 février 2020

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°4 – Convention de cession du site internet des Rencontres Nationales des SCoT à la Fédération nationale des SCoT

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que ce site internet a été créé uniquement pour servir l'évènement des 14^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT qui s'est déroulé du 26 au 28 juin 2019,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat mixte de céder le site internet à la Fédération Nationale des SCoT.

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder, à titre gracieux, le site internet des 14^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT à la Fédération nationale des SCoT, dont le siège social est situé 22 rue Joubert 75009 Paris,

DECIDE de mettre fin à l'amortissement du site internet des Rencontres Nationales des SCoT à compter de ladite cession,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à mettre au point la convention de cession du site internet des Rencontres Nationales des SCoT à la Fédération Nationale des SCoT,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme

Metz, le

Le Président

07 FEV 2020

Monsieur Henri HASSER





Syndicat mixte du
SCOTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60

Délégués présents : 31

Absents : 29

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 29 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 6 février 2020

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°5 - Adhésion à l'assurance chômage de Pôle Emploi

Exposé des visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les articles L.5424-1 et suivants du Code du travail,

Vu les articles L.5422-1 et suivants, L.422-14 et suivants, R.5422-1 et suivants, R.5422-6 et suivants, R.1234-9 et suivants du Code du travail,

Vu la convention relative à l'assurance-chômage, les règlements annexés et les accords d'application en vigueur,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'assurance chômage « pôle emploi » pour une durée de 6 ans renouvelée par tacite reconduction,

DIT que la date d'effet sera fixée par l'URSSAF durant le premier semestre 2020,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme

Metz, le ..

Le Président

Monsieur Henri HASSER



Syndicat mixte du
SCOTAM

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60

Délégués présents : 31

Absents : 29

Vote(s) pour : 31

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 29 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 février 2020

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Point n°6 - Contrat d'assurance contre les risques statutaires

Exposé des visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de charger le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer la procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

NOTE que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, temps partiel thérapeutique.

NOTE que les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2021,
- régime du contrat : capitalisation.

NOTE :

- que l'adhésion au contrat d'assurance statutaire fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le CDG 57, intégrant le financement de cette mission facultative qui doit être déterminée par le conseil d'administration du centre,
- que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme

Metz, le

Le Président

07 FEV 2020


Monsieur Henri HASSER

Fait à Metz, le 07 FEV 2020

Syndicat mixte du SCoTAM
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité 57070 METZ
Tél.: 03 87 39 87 94 kbahri@metzmetropole.fr

À

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité
9 place de la Préfecture BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

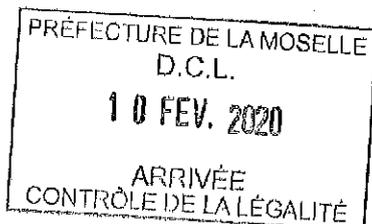
BORDEREAU D'ENVOI

Délégations du Comité syndical du jeudi 6 février 2020	Nombre	Observations
<p>Thèmes : Administration générale // Budget, Urbanisme et Ressources Humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 12 décembre 2019 - Point 2 : Communication des décisions prises par le Bureau le 28 janvier 2020 - Point 3 : Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2020 <i>accompagné, ci-joint, de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation de chaque délégué.</i> - Point 4 : Cession du site Web des Rencontres Nationales des SCoT à la Fédération nationale des SCoT - Point 5 : Adhésion à l'assurance chômage de Pôle Emploi - Point 6 : Contrat d'assurance contre les risques statutaires <p>6 délégations transmises. La délégation n°3 dispose d'1 annexe ci-joint.</p>	<p>1 exemplaire de chaque acte.</p>	<p>Contrôle de légalité</p>

Pour le Président et par délégation
Madame Angélique HARMAND



Directrice Générale des Services
du Syndicat mixte du SCoTAM





COMITE SYNDICAL

Mardi 10 mars 2020

Registre des délibérations



SOMMAIRE

Comité syndical du mardi 10 mars 2020 Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020

Point 1 : **Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 6 février 2020**

Point 2 : **Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCOTAM pour l'année 2020**

Point 3 : **Contribution financière pour l'année 2020 des membres adhérents du Syndicat mixte**

Point 4 : **Budget Primitif de l'année 2020**

Point 5 : **Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle arrêté le 11 février 2020**

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 7
Absents : 53

Vote(s) pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 5 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 mars 2020

(Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020)

* * *

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°1 – Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 6 février 2020

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM le 12 juin 2014 et prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 6 février 2020, transmis par courrier électronique en date du 25 février 2020, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents,

CONSIDÉRANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

*Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

ADOpte le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 6 février 2020.

Pour extrait conforme **16 MARS 2020**
Metz, le
3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte


Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER



Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 7
Absents : 53

Vote(s) pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 5 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 mars 2020

(Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020)

* * *

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°2 – Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCOTAM pour l'année 2020

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.132-6,

VU la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM),

VU la délibération du Comité Syndical du 3 mai 2007 portant adhésion du Syndicat mixte du SCOTAM à l'AGURAM,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine de faire appel à l'AGURAM pour participer à la révision du SCoTAM ainsi qu'aux travaux de mise en œuvre et de suivi de celui-ci,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier, pour l'année 2020, à l'AGURAM les missions suivantes (précisées dans la convention ci-jointe) :

- **d'une mission d'assistance technique générale :**
 - pour la phase finale de la révision du SCoTAM, puis dans la mise en œuvre et le suivi du SCoT ;
 - pour l'explication et l'appropriation des orientations du SCoTAM, notamment auprès des nouveaux élus du Comité syndical et des EPCI du SCoTAM ;

- pour l'animation de deux rencontres sur une actualité juridique et sur un dispositif des partenaires institutionnels.
- **d'une mission d'études**, qui vise à ;
 - Consolider le projet de SCoTAM suite aux consultations et à l'enquête publique : apport de données et de cartographies pour le dossier CDPENAF, rencontres avec les PPA et les EPCI pour examiner leurs observations/contributions, analyse des observations du public, proposition d'évolution du dossier de SCoTAM à l'issue de cette phase de consultations, constitution du dossier d'approbation ;
 - Enclencher les travaux sur le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) : proposition d'une feuille de route pour validation des élus fin juin, organisation d'un séminaire à l'automne 2020, exploitation des données de l'Enquête Déplacements.
- **d'une mission d'observation et d'animation territoriale**, qui vise à ;
 - Assurer le suivi des zones d'activités ;
 - Réaliser un focus sur la pratique du vélo et à dresser les perspectives de progression de ce mode de déplacements ;
 - Préparer les publications qui accompagneront la mise en œuvre du SCoTAM II.

DECIDE, au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme, d'attribuer à l'AGURAM une contribution à hauteur de **180 000 € TTC**, au titre de l'année 2020, selon les modalités prévues dans la convention partenariale 2020 entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'AGURAM (jointe en annexe), rappelées comme suit :

- Missions d'assistance technique :
 - Un versement de 18 000 € TTC, inscrit en section de fonctionnement (Compte 6574), effectué dès la signature de la présente convention.
- Mission d'études :
 - Un versement de 65 000 € TTC, inscrite en section d'investissement (Compte 20421), effectué fin mai 2020 ;
 - Un versement de 65 000 € TTC, inscrit en section d'investissement (Compte 20421), effectué fin octobre 2020.
- Mission d'observation et d'animation territoriale :
 - Un versement de 32 000 € TTC, inscrit en section de fonctionnement (Compte 6574), effectué sur présentation d'un état justificatif des éléments de mission réalisés en 2020.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer la convention partenariale 2020 entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'AGURAM, jointe en annexe, ainsi que tout avenant à cette convention initiale,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

16 MARS 2020

Pour extrait conforme
Metz, le
3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte


Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER

**CONVENTION PARTENARIALE ANNUELLE ENTRE
LE SYNDICAT MIXTE
CHARGÉ DE L'ÉLABORATION ET DU SUIVI DU SCOTAM
(SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION MESSINE)
ET L'AGURAM
(AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE)**

ANNÉE 2020

La présente convention est conclue :

entre

le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOT de l'Agglomération Messine - SCOTAM - dont le siège est situé 11 boulevard Solidarité à METZ (57070), représenté par son Président, Henri HASSER, autorisé par délibération du Comité Syndical en date du _____ et désigné sous le terme « le Syndicat mixte »

d'une part,

et

l'Agence d'urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), association régie par la loi de 1908 et l'article L.121-3 du Code de l'Urbanisme, dont le siège est situé 3 rue Marconi – Metz Technopôle – 57070 METZ, représentée par son Président, Bruno VALDEVIT et désignée sous le terme « l'Agence d'urbanisme »

d'autre part.

PRÉAMBULE

Le **Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM)** a la charge de conduire la mise en œuvre du SCoTAM, approuvé le 20 novembre 2014. Il en assure également le suivi. L'année 2019 correspond à la cinquième année de mise en œuvre du schéma et s'inscrit dans la phase finale des travaux de révision du SCoTAM, dont l'arrêt est prévu au dernier trimestre.

L'Agence d'urbanisme est un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrit dans la durée, fonctionnant sous forme d'association régie par le droit local d'Alsace-Moselle, dans lequel les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis, afin que soient menées des réflexions, études et observations, en toute autonomie et dans l'intérêt de chacun de ses membres. Les missions des Agences d'urbanismes sont définies dans le Code de l'urbanisme.

L'article L. 132-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que « les Agences d'urbanisme ont notamment pour **mission de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés - notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux - dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques**, de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine et d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

De nombreux partenaires ont souhaité adhérer à l'Agence d'urbanisme :

- ◆ l'État,
- ◆ Metz Métropole,
- ◆ la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, la Communauté de Communes Rives de Moselle, la Communauté de Communes de La Houve et du Pays Boulageois, la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, la Communauté de Communes Mad & Moselle, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold – Synergie,
- ◆ **le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine**,
- ◆ L'interSCoT du sillon lorrain,
- ◆ le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain,
- ◆ le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Pouilly – Fleury,
- ◆ le Syndicat Intercommunal d'Étude et d'Aménagement des Fiches Industrielles,
- ◆ les communes de : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Ban-Saint-Martin, Châtel-Saint-Germain, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Fleury, Gravelotte, Jury, Jussy, Laquenexy, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Malroy, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Privat, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy,
- ◆ les villes de Thionville, Boulay, Saint-Avold, et de Sarreguemines,
- ◆ la Région Grand Est,
- ◆ ainsi que l'Établissement Public Foncier de Lorraine, l'Université de Lorraine, l'Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine. (SCALEN) et l'Agence d'urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE), le Centre Hospitalier Régional (CHR) Metz-Thionville, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, la SPL Destination Amnéville et ARELOR.

Ils considèrent que l'Agence d'urbanisme a vocation à :

- ♦ Être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz, et de l'espace urbain Metz-Thionville.
- ♦ Proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres.
- ♦ Mener des expertises et des réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement.
- ♦ Mettre en œuvre les mesures propres à alimenter les débats et assurer l'information des acteurs de l'aménagement (publications, réunions d'information, expositions, colloques).

L'Agence d'urbanisme établit chaque année un **programme partenarial d'activités** qui constitue l'élément central de son fonctionnement. Ce programme partenarial est arrêté par le conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme et est voté par l'assemblée générale, tant en ce qui concerne son contenu que son budget.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence d'urbanisme sollicite de la part de ses différents membres le versement de cotisations et de contributions, dont le montant est fonction de leur intérêt à la réalisation du programme de travail partenarial au regard de leurs compétences respectives.

La contribution de l'adhérent donne lieu chaque année à l'établissement d'une convention qui en précise l'objet et le montant.

La préparation du programme partenarial s'inscrit dans le respect de différents textes, qui définissent les missions et le contexte d'exercice des activités des Agences d'urbanisme, et notamment :

- ♦ Le protocole de coopération 2014 – 2020 signé à Paris le 18 novembre 2014 entre la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et le ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, qui « formalise le cadre général et les termes du partenariat entre l'État et le réseau des Agences d'urbanisme ».
- ♦ La note technique du 30 avril 2015 relative aux Agences d'urbanisme : conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'État.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention partenariale précise les engagements réciproques des parties.

Elle a pour objet d'organiser la réalité du partenariat mis en place et de préciser le montant et les modalités selon lesquelles est apporté pour l'année 2020 le concours du Syndicat mixte du SCOTAM, membre de l'association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités de l'AGURAM.

Cette présente convention s'inscrit à la fois dans la continuité du programme de travail 2019 et dans l'évolution des missions du Syndicat mixte.

Pour l'année 2020, le programme partenarial intéresse le Syndicat mixte dans chacun de ses axes :

- ♦ **Axe 1 : Métropolisation et grands territoires**
- ♦ **Axe 2 : Stratégie d'agglomération : projet, planification et programmation**
- ♦ **Axe 3 : Projets urbains et planification communale**

• **Axe 4 : Observation et communication**

Le Syndicat mixte s'intéresse plus particulièrement à **l'axe 1 : Métropolisation et grands territoires** >> Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

Pour la période 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme partenarial d'activités, l'Agence d'urbanisme sera chargée :

- **d'une mission d'assistance technique générale,**
- **d'une mission d'études,**
- **d'une mission observation et d'animation territoriale.**

Le contenu envisagé de ces missions est décrit en **annexe 1** de la présente convention.

Des échanges réguliers seront prévus entre l'Agence d'urbanisme, par l'intermédiaire de son chef de projet, et le responsable du Syndicat mixte afin notamment de s'assurer du bon déroulement des missions.

La difficulté de calibrer l'investissement nécessaire dans la mission d'études de la présente convention peut conduire à un ajustement de la mobilisation de l'Agence d'urbanisme, en fonction des orientations politiques, des ambitions portées et des approfondissements souhaités par les élus.

Le Syndicat mixte transmettra à l'Agence d'urbanisme les fichiers informatiques et licences d'exploitation, jugés nécessaires (données cartographiques et photographiques) pour la réalisation des missions définies dans le présent article.

L'Agence d'urbanisme s'engage à produire les documents et supports nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le présent article.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention correspond à l'année 2020 ; sa durée légale s'applique à l'année civile précitée. Cette convention constitue le cadre de la décision d'attribution des contributions à l'Agence d'urbanisme par le Syndicat mixte.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Résultant de décisions propres à l'Agence d'urbanisme et réalisées par elle-même, les activités du programme de travail partenarial ne relèvent ni du droit de la commande publique, ni du droit de la concurrence. Les cotisations et contributions des membres de l'association en constituent le support financier mutualisé.

Le concours du Syndicat mixte, ainsi que les contributions de l'État et des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence d'urbanisme. Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution de ce programme partenarial d'activités, **le Syndicat mixte apporte son concours financier au fonctionnement de l'Agence d'urbanisme pour la durée de la présente convention (année 2020) à hauteur de 180 000 €.**

ARTICLE 4 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'AGENCE D'URBANISME

Pour l'année 2020, le budget prévisionnel de l'Agence d'urbanisme, nécessaire à la réalisation du programme partenarial d'activités de l'exercice est évalué à un montant de 3 millions d'euros sous réserve d'ajustements de la responsabilité de l'association, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet rappelé à l'article 1er. Ce budget prévisionnel ne sera pas adopté avant juin 2020, le chiffre indiqué ci-dessus est donc indicatif.

ARTICLE 5 – ACTIONS SPECIFIQUES

Des contributions complémentaires à la participation annuelle pourront, s'il y a lieu, être versées à l'AGURAM pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé. Les modifications feront alors l'objet d'un avenant de la présente convention.

Ces demandes de contributions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

ARTICLE 6 – ACTIONS REALISEES EN DEHORS DU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL

Deux catégories d'actions susceptibles d'être menées par l'AGURAM ne peuvent être inscrites à son programme partenarial :

- ♦ Les actions et productions réalisées pour une personne ou un organisme qui n'est pas membre de l'Agence d'urbanisme,
- ♦ Les actions et productions réalisées pour une personne ou un organisme qui est membre de l'Agence d'urbanisme mais qui souhaite conserver la propriété exclusive de ces productions, en particulier s'il s'agit d'études présentant un caractère confidentiel.

Ces actions et productions de l'Agence d'urbanisme exclues du programme de travail partenarial sont soumises aux règles de la concurrence et, le cas échéant, de la commande publique. Elles font l'objet d'une sectorisation comptable. Elles sont très minoritaires sur l'ensemble des activités menées par l'Agence d'urbanisme.

Le Syndicat mixte peut, dans le cadre de ses compétences, confier à l'Agence d'urbanisme des études ponctuelles hors programme de travail partenarial, qui seraient rémunérées en dehors du champ d'application de la contribution annuelle au programme de travail partenarial.

ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT

Le Syndicat mixte procédera, sur demande de l'Agence d'urbanisme, au versement de la contribution d'un montant de 180 000 € TTC comme suit :

Missions d'assistance technique :

- ♦ Un versement de 18 000 € TTC, inscrit en section de fonctionnement (Compte 6574), effectué dès la signature de la présente convention.

Mission d'études :

- ♦ Un versement de 65 000 € TTC, inscrite en section d'investissement (Compte 20421), effectué fin mai 2020 ;
- ♦ Un versement de 65 000 € TTC, inscrit en section d'investissement (Compte 20421), effectué fin octobre 2020.

Mission d'observation et d'animation territoriale :

- ◆ Un versement de 32 000 € TTC, inscrit en section de fonctionnement (Compte 6574), effectué sur présentation d'un état justificatif des éléments de mission réalisés en 2020.

ARTICLE 8 – DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Les versements seront effectués au compte n° 31121368430, code banque 14707, code guichet 03201, IBAN FR76 1470 7032 0131 1213 6843 055 code BIC : CCBFRPPMTZ ouvert à la Banque Populaire Lorraine Champagne, 11 rue des Martyrs de la Résistance 57950 à Montigny-lès-Metz.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE L'AGENCE D'URBANISME

L'Agence d'urbanisme s'engage à :

- ◆ Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme partenarial.
- ◆ Fournir un « rapport annuel d'activités » approuvé par l'Assemblée Générale de l'Agence d'urbanisme dans un délai d'un mois après l'Assemblée Générale et au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice.
- ◆ Fournir un compte-rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais.
- ◆ Garantir la communication au Syndicat mixte en trois exemplaires ainsi qu'en format informatique reproductible et au format SIG, des études et travaux réalisés par l'Agence d'urbanisme au titre de l'exécution de la présente convention au fur et à mesure de leur édition finale. Les cartes seront produites au format jpeg et les textes dans un format PDF.
- ◆ Faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (chambre régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information.
- ◆ Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.
- ◆ Faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre au Syndicat mixte dans les délais utiles, tout rapport produit par celui (ou ceux-ci).
- ◆ Transmettre avant le 30 juin de chaque année les informations nécessaires au calcul des contributions et notamment :
 - les comptes de résultat de l'exercice antérieur ainsi que le bilan approuvé par le comptable,
 - l'état des participations financières des collectivités publiques membres pour l'année en cours,
 - les autres contributions en nature ou en personnel accordées par les collectivités membres.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ DES ETUDES ET TRAVAUX

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2009, l'Agence d'urbanisme est libre de publier et de diffuser les études réalisées dans le cadre du Programme Partenarial négocié avec chacun de ses adhérents.

Toute production de l'Agence d'urbanisme inscrite au programme de travail partenarial demeure la propriété de l'Agence d'urbanisme. Tous ses membres y ont un accès libre et gratuit.

Les productions de l'Agence d'urbanisme qui ne figurent pas au programme partenarial sont la propriété de leur commanditaire, mais demeurent la propriété intellectuelle de l'Agence.

L'Agence d'urbanisme assure une large diffusion des connaissances et informations recueillies dans son aire de référence. Les travaux issus des actions inscrites au programme de travail partenarial sont rendus accessibles au public selon des modalités arrêtées par les instances décisionnelles de l'AGURAM.

ARTICLE 11 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA CONTRIBUTION

Avant la clôture de chaque exercice comptable, l'Agence d'urbanisme fournira au Syndicat mixte un rapport provisoire sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la contribution.

ARTICLE 12 – AVENANTS

Toute modification des conditions, des modalités d'exécution ou des missions de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant pouvant porter également sur les modalités de financement et montant de la contribution.

ARTICLE 13 – SANCTIONS

En cas de non-exécution de l'objet décrit dans l'article 1 de la présente convention et qui relèverait de sa seule responsabilité pleine et entière, l'Agence d'urbanisme reconnaît son obligation de rembourser au Syndicat mixte la totalité du concours apporté.

En cas d'exécution partielle, l'Agence d'urbanisme devra rembourser au Syndicat mixte la part non justifiée du concours versé, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord du représentant du Syndicat mixte pour modification de l'objet ou du budget.

ARTICLE 14 – ÉVALUATION ANNUELLE DE LA CONVENTION

L'évaluation annuelle de la convention est réalisée dans des conditions définies d'un commun accord entre le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme.

Elle prend notamment la forme d'un bilan de l'activité antérieure et de la définition des objectifs d'études à inscrire au programme d'activités de l'Agence d'urbanisme pour la durée d'une prochaine convention.

Par ailleurs, les deux parties établiront un bilan à mi-parcours, faisant état du degré d'avancement des différentes missions.

ARTICLE 15 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 16 – LITIGE

Les parties s'engagent à se rapprocher aux fins de conciliation dès la survenance d'une contestation relative à l'interprétation ou à l'application de la présente convention. À défaut d'accord amiable dans un délai maximum de deux mois à compter de la survenance de la contestation constatée par l'une ou l'autre des parties, le litige sera transmis au tribunal territorialement compétent.

Pour le Syndicat mixte du SCoTAM

Le Président,

Henri HASSER

Maire du Ban-Saint-Martin

3^{ème} Vice-président de Metz Métropole

Fait à Metz, le _____
en deux exemplaires.

Pour l'AGURAM

Le Président,

Bruno VALDEVIT

Maire d'Ars-sur-Moselle

Conseiller communautaire de Metz Métropole

ANNEXE 1 : DETAIL DES MISSIONS PREVUES À L'ARTICLE 1

Pour l'année 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme partenarial d'activités, il est envisagé que l'Agence d'urbanisme s'investisse à la fois sur des missions d'assistance technique et d'études auprès du Syndicat mixte en se consacrant notamment à la finalisation des travaux de révision du SCoTAM. Dès 2017, le Syndicat mixte a confié à l'Agence d'urbanisme, les études de révision du SCoTAM. Le projet a été arrêté en comité syndical du 12 décembre 2019. L'objectif du Syndicat mixte est d'approuver le projet de SCoTAM pour le mois de novembre 2020.

1. Mission d'assistance technique générale

Par son rôle de conseil, l'Agence d'urbanisme assure une **mission d'assistance technique en continu auprès du Syndicat mixte**. L'Agence d'urbanisme fait bénéficier le Syndicat mixte de son réseau d'acteurs, de sa connaissance des territoires et de son ingénierie. Elle apporte également ses outils et son savoir-faire techniques.

D'une manière générale, l'Agence d'urbanisme :

- ◆ prend part à l'élaboration du programme de travail du Syndicat mixte.
- ◆ apporte son expertise dans la mise en œuvre et le suivi du SCoT, ainsi que dans la phase finale de la révision du SCoT.
- ◆ accompagne le Syndicat mixte dans l'explicitation et l'appropriation des orientations du SCoT, notamment auprès des nouveaux élus du Comité syndical et des EPCI. L'Agence d'urbanisme apportera sa contribution à la préparation et à l'animation de ces rencontres. Un temps avec les élus du Comité syndical est déjà pressenti en juin/juillet 2020.
- ◆ suit les réunions de Bureau ou de Comité (en fonction des ordres du jour), dans un souci de cohérence et d'implication dans les réflexions des élus.
- ◆ peut conseiller le Syndicat mixte dans ses actions de communication externe.
- ◆ assure une veille sur l'actualité juridique et sur les dispositifs des partenaires institutionnels. À cet effet, l'Agence d'urbanisme préparera et animera deux rencontres (matinale d'actu, format court), une par semestre, sur un sujet d'actualité (centres bourgs, loi LOM...) et valorisera les temps forts dans un article à paraître sur le site Web du Syndicat mixte et le SCoTAM'actu.

2. Mission d'études

2.1 Consolidation du projet de SCoTAM suite aux consultations et à l'enquête publique

L'Agence d'urbanisme apportera les données, cartographies et analyses requises au Syndicat mixte, en vue de constituer le **dossier CDPENAF**.

La **consultation des PPA** sur le dossier arrêté se déroulera de fin février à fin mai 2020. L'Agence d'urbanisme analysera en collaboration avec le Syndicat, les avis au fil de leur réception en vue de préparer un mémoire en réponse. À l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées et des EPCI, **des rencontres seront organisées avec les différents partenaires institutionnels et certains EPCI** afin de considérer leurs observations et propositions. L'Agence d'urbanisme accompagnera le Syndicat mixte dans la préparation et l'animation de ces rencontres. Plusieurs rencontres (5 au minimum) seront à prévoir (Région, PNRL, DDT, EPCI, etc.).

La phase d'**enquête publique** est prévue pour la période de juin/juillet 2020. L'analyse des remarques de la commission d'enquête sera réalisée conjointement par l'Agence d'urbanisme et le Syndicat mixte.

À l'issue de ces deux étapes, les **propositions d'évolution du dossier de SCoTAM** au regard des observations et contributions du public et des Personnes Publiques Associées seront soumises au Comité du pilotage de la révision du SCoTAM (= le Bureau du SCoT), ainsi qu'au Comité syndical pour validation en septembre/octobre 2020. Pour aider à la prise de décision, l'Agence d'urbanisme sera amenée à préparer une présentation support pour les débats et, si besoin, à approfondir certains sujets. L'Agence d'urbanisme fournira au bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale, les données et informations utiles pour ajuster l'évaluation environnementale.

L'Agence d'urbanisme apportera les **modifications au dossier de SCoTAM, en vue de son approbation par le Comité syndical à l'automne 2020**. L'Agence d'urbanisme mettra à disposition du Syndicat l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'approbation de SCoT. En s'appuyant sur son expérience, elle veillera au respect des règles et dispositions législatives en vigueur.

2.2 Vers l'élaboration d'un DAAC

En 2019, les élus se sont exprimés favorablement pour l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, après l'approbation du Schéma. Une modification du SCoT en 2021 pour l'intégration du DAAC au SCoT est envisagée.

Le Syndicat souhaite que l'Agence d'urbanisme propose **une feuille de route** à faire valider aux élus fin juin 2020. Ces travaux incluront une note méthodologique (benchmark sur les DAAC récents/Grand Est, enjeux locaux, etc.), la valorisation des travaux existants, l'animation avec les acteurs et partenaires institutionnels (CCI, CMA, fédération de commerçants et artisans, promotion immobilière commerciale, Inspire Metz, etc.) et la tenue d'ateliers préparatoires en 2020.

Le Syndicat confie à l'agence d'urbanisme le soin d'organiser **une conférence/séminaire à l'automne 2020 sur l'aménagement commercial**. Il s'agira notamment de définir les objectifs de la démarche : Pourquoi et comment réguler les implantations commerciales à travers le SCoT ? Pourquoi élaborer un DAAC ? décryptage et enjeux. Cet événement devra privilégier l'intervention d'acteurs, d'experts et de SCoT lancés dans des démarches similaires.

L'exploitation de l'Enquête Déplacements apportera un éclairage sur les déplacements liés aux pratiques d'achat. Les enquêtes de la semaine et du samedi permettront de caractériser la consommation en grande surface et commerce de proximité, nombre de km parcourus, espaces de consommation et lieu de travail, modes d'accès, etc. Par ailleurs, un zoom sur les zones d'activités commerciales sera proposé grâce à une analyse complémentaire des déplacements. Des propositions/enjeux pourront être soulevés sur la relocalisation des pôles commerciaux, l'évolution des zones actuelles vers des modes de consommation et de déplacement plus vertueux, etc. Ce travail fera l'objet d'**une publication**.

3.Mission d'observation et d'animation territoriale

Suivi des zones d'activités du SCoTAM

Le Syndicat mixte souhaite disposer d'un outil pour assurer le suivi des zones d'activités (supra SCoT, SCoTAM et à vocation locale) du territoire du SCoTAM. Actuellement, cette observation se réalise par le biais des procédures PLU auxquelles le Syndicat mixte est associé et est donc partielle. Les travaux de révision du SCoTAM ont permis de constituer une base de données actualisées qui pourra être exploitée ainsi que des indicateurs de suivi. L'Agence d'urbanisme consolidera ce travail et le complètera, au besoin, d'informations complémentaires pertinentes pour assurer le suivi des ZAE au regard des orientations du SCoTAM et

complètera la base de données SIG. Elle proposera au Syndicat mixte une formalisation de ce travail (atlas, tableau de bord...). Ce travail sera partagé et consolidé avec les EPCI du SCoTAM (fin 2020) afin de disposer d'une base commune repère à l'échelle du SCoTAM.

Focus vélo

Le SCoTAM promeut le vélo pour la mobilité quotidienne et a posé les prémices d'un schéma cyclable fonctionnel à l'échelle du SCoTAM qui s'appuie pour grande partie sur des réseaux cyclables existants et pour autre partie sur une mise en réseau de ceux-ci. La mise en œuvre de ce schéma cyclable fonctionnel requiert d'approfondir certains questionnements et de confronter les politiques et aménagements des collectivités, certains EPCI ayant montré un vif intérêt pour développer la pratique du vélo. L'Agence d'urbanisme réalisera une publication (4 -8 pages) destinée à analyser la dynamique vélo sur le territoire.(Enquêtes Déplacements/nationale, cartographie des réseaux existants, démarches engagées, ...) et mettra l'accent sur les freins et les leviers pour enclencher une politique cyclable. Cette publication servira d'accroche pour un évènement (format court) à destination des élus et techniciens, qui permettra d'échanger sur les enjeux de la pratique et les clés pour développer un réseau adapté à la mobilité quotidienne ou de loisirs. L'Agence d'urbanisme animera cet échange avec le concours du Syndicat mixte.

Préparation de publications post approbation du SCoTAM

Pour accompagner la diffusion du SCoT révisé, l'Agence d'urbanisme est chargée de construire avec le Syndicat mixte des outils de communication « grand public » (Abécédaire, dépliant, format pédagogique, etc.). La préparation devra se réaliser dès septembre/octobre 2020 en associant l'équipe communication/infographie de l'Agence d'urbanisme.

4.Perspectives 2021

Le programme de travail du Syndicat mixte se construit sur plusieurs années, l'année 2020 étant une année de "transitions" (du SCoT I au SCoT II, de l'élaboration à la mise en œuvre du Plan Paysages, d'une assemblée d'élus à la nouvelle équipe élue).

Dans une logique de continuité des travaux menés en 2020, l'année 2021 pourrait être consacrée à :

- ◆ Formaliser un projet de DAAC.
- ◆ Mettre en œuvre des actions du Plan Paysages.
- ◆ Poursuivre l'exploitation des données de l'Enquête déplacements > *approfondir des thématiques.*
- ◆ Suivre la production de logements et la mettre en perspective avec le scénario démographique sur lequel est calibré le SCoTAM > *suivre les évolutions territoriales, préparer le bilan à 6 ans du SCoTAM.*
- ◆ Suivre la consommation foncière & Encourager l'utilisation économe du foncier et la moindre imperméabilisation des sols dans les aménagements > *suivre les évolutions territoriales, appréhender et promouvoir les techniques, pratiques et outils plus vertueux, s'inscrire dans les réflexions régionales (SRADDET) et nationales (Zéro Artificialisation Nette), préparer le bilan à 6 ans du SCoT II.*
- ◆ Mettre à jour les Cahiers d'application du SCoT & développer les nouveaux sujets du SCoTAM II (paysage...) > *faciliter l'application des dispositions du SCoT II.*
- ◆ Reconduire les sorties terrains & visites de site ou d'opérations > *diffuser les expériences et les bonnes pratiques, illustrer certains enjeux.*
- ◆ Poursuivre le projet PEPS mené en partenariat avec l'Éducation nationale et le CAUE de la Moselle > *éduquer le jeune public et les enseignants à l'aménagement durable et à la préservation des paysages.*
- ◆ Développer le réseau TransitionS > *favoriser les liens entre les EPCI et les partenaires, développer une culture commune, mettre en œuvre des actions communes, etc.*

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

	2020											
	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
AT générale												
bureaux [Bur]	28-janv	20-févr				X				X	X	
comités syndicaux [Cs]		06-févr	04-mars		14-mai	X	X			X	19 ou 26 novembre ?	
Plan de Paysage		X					X		X			
Formation élus						nouveaux élus / SCoT révisé						
Rencontres format court							sujet d'actualité					sujet d'actualité
Entre Arrêt et Approbation		envoi dossier			mémoire en réponse		Enquête Publique				Approbation	
EPCI/ PPA				analyse avis								
EP/commissions enquête						Enquête Publique		analyse avis	analyse avis			
Préparation du dossier de SCoT pour approbation											Approbation	
Vers l'élaboration d'un DAAC						1ères propositions			validation des choix / reprise du dossier			
Mise en œuvre/ animation			préparation		feuille de route		préparation séminaire/Conf				séminaire/Conf	
Préparation de publications post approbation										réduction technique et conception graphique		
Suivi des zones d'activités du SCoTAM		travail technique et livrables										
Focus vélo									publication et animation			
Autres démarches/ événements												
Evénements SCoTAM					Installation élus	mise en œuvre du programme de travail						
Élections			municipales 5 et 22 mars	communautaires								

Notes : les élections départementales sont prévues en 2021

version au 30 janvier 2020

Axe 1. Métropolisation et grands territoires

Échelle régionale Grand Est

- ◇ Prolongement du SRADDET : pôles d'échanges multimodaux, bassins de mobilité, attractivité des centralités, nature en ville, foncier régional, suivi des indicateurs du SRADDET
- ◇ Action logement Grand Est : Attractivité des territoires du Grand Est, lien emploi logement

Sillon lorrain

- ◇ Grenelle des mobilités lorraines avec la région Grand Est et le PMESL : co-construction et animation de la démarche
- ◇ Trajectoire métropolitaine du Sillon Lorrain, publication et appui conférence métropolitaine

SCoTAM

- ◇ Assistance technique générale et appui à la communication du Syndicat, organisation de rencontres sur des sujets d'actualité
- ◇ Finalisation des travaux de révision du SCoTAM : analyses et traitement des remarques issues de la consultation et de la commission d'enquête / préparation du dossier de SCoT pour approbation
- ◇ Accompagnement méthodologique, analyses EDGT et animations préalables à l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
- ◇ Accompagnement à la mise en œuvre, observation et animation territoriale : préparation de publications post-approbation, suivi des zones d'activités du SCoTAM et focus vélo.

InterSCoT

- ◇ Accompagnement à la contribution des 5 SCoT au Grenelle des mobilités lorraines
- ◇ Études d'approfondissement mobilité et aménagement du territoire

Bassin métropolitain

- ◇ Bassin métropolitain messin : démarche partenariale sur les enjeux de mobilité
- ◇ Dialogue métropolitain interterritorial

Axe 2. Stratégie d'agglomération : projet, planification et programmation

Projet métropolitain de Metz Métropole

- ◇ Production d'outils facilitant l'appropriation par les services
- ◇ Appui à la préparation des assises métropolitaines

PLU intercommunal de Metz Métropole

- ◇ Appui méthodologique et suivi du projet : méthode générale, propositions de méthode pour le diagnostic et le PADD, co-construction du cadre méthodologique pour le règlement et les OAP
- ◇ Préparation de la production des pièces du PLUi du diagnostic et du PADD
 - Pré-diagnostic : définition méthodologique et analyses spécifiques, articulation avec les partenaires, groupes de travail interservices, cahiers thématiques
 - Premières orientations du PADD
- ◇ Appui à l'animation de la démarche avec les élus : séminaires, comités de pilotage, visites de terrain

Mobilité Metz Métropole

- ◇ Accompagnement dans la phase d'approbation du PDU
- ◇ Mise en œuvre du PDU :
 - ◆ Club du PDU (benchmark, propositions de format)
 - ◆ Étude Desserte en transport collectif des communes périurbaines à engager (benchmark, analyse des pratiques des habitants)
 - ◆ Charte d'aménagement des espaces publics à initier (approche transversale interservices)
 - ◆ Schéma de secteur PDU « Cœur Métropolitain » à engager
- ◇ Animation et publications communicantes pour les nouveaux élus
- ◇ Journal du stationnement (avec la métropole et la ville de Metz)
- ◇ Bilan Loti METTIS
- ◇ Assistance technique (commission, modèle multimodal, études, suivi GT)

Habitat et Politique de la Ville à Metz Métropole

- ◇ Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) : montage de la candidature et étude des besoins
- ◇ Adoption du PLH : présentation du diagnostic en bureau du CRHH
- ◇ Prévention spécialisée : Portrait social de territoire
- ◇ Contrat de ville : tableau de bord de 3 quartiers de Veille Active (Sangnier, Giraud, Saint Exupéry)

Attractivité / Économie de Metz Métropole

- ◇ Observation économique (note de conjoncture et tableau de bord attractivité économique)
- ◇ Attractivité numérique : panorama Smart Métropole et zoom Smart mobilité à initier

Schéma de l'offre économique de Metz Métropole (ZAE)

- ◇ Mise en place d'un observatoire des sites économiques (méthode et partenariats, contenu dont atlas ZAE et données SIG public, éléments de communication, enjeux de l'immobilier d'entreprise)

- ◇ Engager une étude pluriannuelle d'une montée en gamme du pôle économique Est-messin : situation des marges d'amélioration (en particulier usage du foncier, mobilités, services et équipements à destination des usagers et entreprises, paysage urbain, image du site), travail de concertation avec les acteurs du pôle, hypothèses d'évolution de l'armature du site

Agriculture de Metz Métropole

- ◇ Potentiels fonciers dans le Projet Alimentaire Territorial PAT : rapport, synthèse, présentation des résultats dans le GT Agriculture, accompagnement vers la mise en œuvre

Environnement de Metz Métropole

- ◇ Metz Métropole se décline en vert et bleu : document de synthèse et livrets pédagogiques
- ◇ Observatoire des continuités écologiques pluriannuel
- ◇ Assistance technique : suivi des démarches climat-air-énergie et environnementales du territoire

Projet de territoire EPCI

- ◇ CC Rives de Moselle : diagnostic et enjeux

PLUi dans les EPCI

- ◇ PLUi de CC de la Houve et du Pays Boulageois : élaboration du diagnostic environnemental et socio-démographique : identification des principaux enjeux du territoire, accompagnement de l'évaluation environnementale PLUi et PCAET
- ◇ PLUi de la CC Mad & Moselle : élaboration du diagnostic environnemental et socio-démographique : identification des principaux enjeux du territoire, évaluation environnementale PLUi et PCAET

Habitat EPCI et partenaires

- ◇ CA Portes de France Thionville : tableau de bord Logement, assistance à l'engagement de l'OPAH-RU,
- ◇ CA du Val de Fensch : modifications du PLH et finalisation de la procédure d'approbation, accompagnement Conférence Intercommunale du Logement (CIL), tableau de bord logement
- ◇ CC Pays Orne-Moselle : modifications du PLH et finalisation de la procédure d'approbation, accompagnement Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- ◇ CC Rives de Moselle : bilan triennal du PLH, accompagnement Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- ◇ ARELOR : actualisation plaquettes d'informations sur le logement social

Mobilité EPCI

- ◇ CC Rives de Moselle : accompagnement pour la prise de compétence Mobilités
- ◇ CASAS- Saint-Avold : organisation de la mobilité dans le périmètre ORT

Économie EPCI

- ◇ CA Portes de France – Thionville : déploiement d'un observatoire de l'immobilier commercial
- ◇ CASAS- Saint-Avold : création d'un observatoire de l'immobilier commercial

Environnement, climat, énergie EPCI

- ◇ CC de la Houve et du Pays Boulageois : élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- ◇ CC Pays Orne-Moselle : accompagnement à l'élaboration du PCAET (stratégie territoriale et programme d'actions)
- ◇ CA du Val de Fensch : accompagnement pour la mise en œuvre du PCAET
- ◇ CC Mad et Moselle : élaboration du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Axe 3. Projets urbains et planification

Planification communale Metz Métropole

- ◇ PLU
 - Travaux pour approbation des PLU : Amanvillers, Mécleuves, Chieulles, Gravelotte, et Rozérieulles.
 - Travaux pour arrêt de projet des PLU : Lessy, Saulny et Plappeville.
- ◇ Contribution à la gestion des PLU des communes de Metz Métropole

Projets urbains

- ◇ Thionville : accompagnement de la redynamisation du centre-ville
- ◇ Saint-Avold et CA Saint-Avold Synergie : accompagnement de la redynamisation du centre-ville
- ◇ Sarreguemines : accompagnement de la redynamisation du centre-ville
- ◇ Boulay-Moselle : accompagnement de la redynamisation du centre- bourg
- ◇ Chesny : accompagnement de la reconversion de l'ancien village canadien

Projets urbains sur la Ville de Metz

- Étude urbaine pour la redynamisation du quartier Outre-Seille
- Appui sur la place du piéton dans la ville
- Appui environnement et nature en ville : étude pour la définition d'un programme d'actions pluriannuel de renforcement de la trame verte et bleue messine.

Équipements

- Préparation d'un Observatoire du sport à Metz
- Diagnostic Économie sociale et solidaire à Metz

Foncier

- ◇ Étude de stratégie foncière communale à Metz
- ◇ Établissement public foncier de Lorraine, participation en collaboration 3 agences : note d'enjeux sur le foncier dans la métropole messine, densité des opérations en renouvellement urbain, valorisation de

l'observatoire des friches, organisation d'échanges sur la mutation des friches commerciales, note d'enjeux dans le cadre du nouveau Programme pluriannuel d'intervention

Communication et systèmes d'information

Publication et réseaux en urbanisme

- ◇ Publications : Carnet d'Actualités, Flash Planification, Veille juridique aménagement
- ◇ Réseau nationaux/régionaux : animation Club planification FNAU, contribution club régional PLUi

Portail de données

- ◇ Portail de données Datagences : co-développement de l'outil et valorisation de la plateforme de données communes, accès de l'outil aux partenaires.
- ◇ Explorations et innovations numériques

Communication

- ◇ Communication institutionnelle : rapport d'activité, cartes de vœux, plaquettes
- ◇ Valorisation des productions et information : site internet, réseaux sociaux, Actu'Aguram (lettre d'information électronique), Reper'Aguram (panorama des publications), Flash et Reper'thématiques, synthèses d'études, vidéos
- ◇ Évènements, animation et réseau : conférences et séminaires, Cafés de l'AGURAM, présentations en commissions et conférences des maires, animation d'ateliers participatifs, réseau national FNAU.

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 7
Absents : 53

Vote(s) pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 5 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 mars 2020

(Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020)

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°3 – Contribution financière pour l'année 2020 des membres adhérents du Syndicat mixte

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM et notamment l'article 12,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance de Comité syndical le 6 février 2020,

CONSIDÉRANT que la contribution financière annuelle des membres adhérents doit être fixée par le Comité syndical sur la base d'une contribution calculée par habitant,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la contribution pour l'année 2020 des EPCI membres du Syndicat mixte à 1,50 € par habitant (population totale de référence issue du recensement 2017 applicable au 1^{er} janvier 2020), conformément au tableau ci-dessous :

Contribution financière des EPCI membres pour l'année 2020

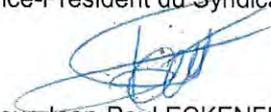
EPCI Membres	Population totale issue du dernier Recensement 2017 INSEE applicable au 1 ^{er} janvier 2020	Montant de la contribution financière pour l'année 2020
METZ METROPOLE	225 082 hab.	337 623,00 €
CC DU PAYS ORNE - MOSELLE	54 462 hab.	81 693,00 €
CC RIVES DE MOSELLE	52 358 hab.	78 537,00 €
CC DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	23 555 hab.	35 332,50 €
CC MAD & MOSELLE	20 412 hab.	30 618,00 €
CC DU HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE	19 744 hab.	29 616,00 €
CC DU SUD MESSIN	16 604 hab.	24 906,00 €
TOTAL	412 217 hab.	618 325,50 €

Sur la base de 1,50 € par habitant (population totale issue du Recensement de 2017 applicable au 1^{er} janvier 2020).

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme
Metz, le
3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

16 MARS 2020


Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 mars 2020

(Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020)

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°4 – Budget Primitif de l'année 2020

A) Reprise des résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2019 du Budget Principal s'établissent comme suit :

- CONSTATE des dépenses :
 - En section de fonctionnement : 520 109,38 €
 - En section d'investissement : 354 435,82 €
- CONSTATE des recettes :
 - En section de fonctionnement : 799 864,32 €
 - En section d'investissement : 96 169,21 €
- CONSTATE :
 - En section de fonctionnement : un excédent de 279 754,94 €
 - En section d'investissement : un déficit de 258 266,61 €

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de reporter de manière anticipée les résultats de l'exercice 2019 au Budget Principal de l'exercice 2020.

B) Budget principal de l'année 2020 du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2020,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 ayant eu lieu le 6 février 2020,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de l'année 2020 est conforme aux orientations annoncées et actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 6 février 2020,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

VOTE le Budget Primitif pour l'année 2020, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, et arrêté comme suit :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	645 883,00	618 325,50
Mouvements d'ordre de section à section	439 490,23	7 501,00
Résultat reporté	-	459 546,73
TOTAL	1 085 373,23	1 085 373,23
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	468 989,23	107 979,78
Mouvements d'ordre de section à section	7 501,00	439 490,23
Solde exécution reporté	70 979,78	-
TOTAL	547 470,01	547 470,01
TOTAL GENERAL DU BUDGET	1 632 843,24	1 632 843,24

CHARGE Monsieur le Président du Syndicat mixte, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2020, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM peut prétendre.

Pour extrait conforme
Metz, le
3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

16 MARS 2020


Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - 003-00 SCOTAM - Budget principal (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000768000024

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : 003-00 SCOTAM - Budget principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	45
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	75
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	76
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	77
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	79

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	003-00 SCOTAM - Budget principal 003-00 SCOTAM - Budget principal	BP 2020
-------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 085 373,23	625 826,50
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 459 546,73
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 085 373,23	1 085 373,23

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	476 490,23	547 470,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 70 979,78	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		547 470,01	547 470,01
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 632 843,24	1 632 843,24

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	270 813,00	0,00	245 700,00	245 700,00	245 700,00
012	Charges de personnel, frals assimilés	305 500,00	0,00	327 950,00	327 950,00	327 950,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 700,00	0,00	72 233,00	72 233,00	72 233,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		614 013,00	0,00	645 883,00	645 883,00	645 883,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		614 013,00	0,00	645 883,00	645 883,00	645 883,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	272 878,97		342 490,23	342 490,23	342 490,23
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	75 000,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		347 878,97		439 490,23	439 490,23	439 490,23
TOTAL		961 891,97	0,00	1 085 373,23	1 085 373,23	1 085 373,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 085 373,23
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	643 099,40	0,00	618 325,50	618 325,50	618 325,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		643 619,40	0,00	618 325,50	618 325,50	618 325,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		703 619,40	0,00	618 325,50	618 325,50	618 325,50
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	7 501,00		7 501,00	7 501,00	7 501,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 501,00		7 501,00	7 501,00	7 501,00
TOTAL		711 120,40	0,00	625 826,50	625 826,50	625 826,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	459 646,73
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 085 373,23
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	431 989,23
---	-------------------

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	345 764,80	0,00	338 489,23	338 489,23	338 489,23
204	Subventions d'équipement versées	210 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	555 764,80	0,00	468 989,23	468 989,23	468 989,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	555 764,80	0,00	468 989,23	468 989,23	468 989,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 501,00		7 501,00	7 501,00	7 501,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 501,00		7 501,00	7 501,00	7 501,00
	TOTAL	563 265,80	0,00	476 490,23	476 490,23	476 490,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	70 979,78
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	547 470,01
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 100,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	26 100,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	70 979,78	70 979,78	70 979,78
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 000,00	0,00	77 979,78	77 979,78	77 979,78
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	28 100,00	0,00	107 979,78	107 979,78	107 979,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	272 878,97		342 490,23	342 490,23	342 490,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	75 000,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	347 878,97		439 490,23	439 490,23	439 490,23

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	376 978,97	0,00	547 470,01	547 470,01	547 470,01

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	547 470,01
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	431 989,23
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	245 700,00		245 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 950,00		327 950,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	72 233,00		72 233,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	97 000,00	97 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		342 490,23	342 490,23
Dépenses de fonctionnement – Total		645 883,00	439 490,23	1 085 373,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 085 373,23
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 501,00	7 501,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	338 489,23	0,00	338 489,23
204	Subventions d'équipement versées	130 000,00	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	500,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		468 989,23	7 501,00	476 490,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	70 979,78
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	547 470,01
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	618 325,50		618 325,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 501,00	7 501,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	618 325,50	7 501,00	625 826,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	459 546,73
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 085 373,23
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 000,00	0,00	7 000,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		97 000,00	97 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		342 490,23	342 490,23
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	37 000,00	439 490,23	476 490,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	70 979,78
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	547 470,01
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	270 813,00	245 700,00	245 700,00
8064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
8068	Autres matières et fournitures	10 000,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	40 000,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	35 000,00	7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6161	Multirisques	800,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	16 000,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	600,00	600,00
6226	Honoraires	0,00	80 000,00	80 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	8 413,00	37 000,00	37 000,00
6237	Publications	5 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	21 000,00	20 000,00	20 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	65 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	7 000,00	7 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	45 000,00	40 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	305 500,00	327 950,00	327 950,00
6218	Autre personnel extérieur	182 500,00	5 000,00	5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	150,00	150,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	2 600,00	2 800,00
64111	Rémunération principale titulaires	40 000,00	135 000,00	135 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 000,00	2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	20 000,00	3 000,00	3 000,00
64131	Rémunérations non tit.	20 000,00	67 000,00	67 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	15 000,00	34 000,00	34 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 000,00	34 000,00	34 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00	30 500,00	30 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00	2 800,00	2 800,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	7 000,00	7 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	1 300,00	1 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	600,00	600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 700,00	72 233,00	72 233,00
6531	Indemnités	15 000,00	12 602,00	12 602,00
6532	Frais de mission	4 000,00	800,00	800,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	831,00	831,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée	10 200,00	58 000,00	58 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		614 013,00	645 883,00	645 883,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		614 013,00	645 883,00	645 883,00
023	Virement à la section d'investissement	272 878,97	342 490,23	342 490,23
042	Opérat^e ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	75 000,00	97 000,00	97 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	75 000,00	97 000,00	97 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		347 878,97	439 490,23	439 490,23
043	Opérat^e ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		347 878,97	439 490,23	439 490,23
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		961 891,97	1 085 373,23	1 085 373,23

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 085 373,23

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	520,00	0,00	0,00
70878	Remb. frs par d'autres redevables	520,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	643 099,40	618 325,50	618 325,50
7461	DGD	50 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	593 099,40	618 325,50	618 325,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		643 619,40	618 325,50	618 325,50
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	60 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	60 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		703 619,40	618 325,50	618 325,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 501,00	7 501,00	7 501,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 501,00	7 501,00	7 501,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 501,00	7 501,00	7 501,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		711 120,40	626 826,50	626 826,50

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	459 546,73
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 085 373,23
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	345 764,80	338 489,23	338 489,23
202	Frais réalisat° documents urbanisme	323 764,80	308 489,23	308 489,23
2031	Frais d'études	2 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 000,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	210 000,00	130 000,00	130 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	210 000,00	130 000,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	500,00	500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		555 764,80	468 989,23	468 989,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		555 764,80	468 989,23	468 989,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	7 501,00	7 501,00	7 501,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	7 501,00	7 501,00	7 501,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 801,00	2 801,00	2 801,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	4 700,00	4 700,00	4 700,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		7 501,00	7 501,00	7 501,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		563 265,80	476 490,23	476 490,23

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	70 979,78
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	547 470,01
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 100,00	30 000,00	30 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	30 000,00	30 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	26 100,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		26 100,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	77 979,78	77 979,78
10222	FCTVA	2 000,00	7 000,00	7 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	70 979,78	70 979,78
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	77 979,78	77 979,78
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		28 100,00	107 979,78	107 979,78
021	Virement de la sect° de fonctionnement	272 878,97	342 490,23	342 490,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	75 000,00	97 000,00	97 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	75 000,00	56 000,00	56 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	41 000,00	41 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		347 878,97	439 490,23	439 490,23
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		347 878,97	439 490,23	439 490,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		375 978,97	547 470,01	547 470,01

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	547 470,01
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV									
	A1									

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	30 500	0	0	0	0	0	0	0	438 489	0	468 989
- Equipements municipaux (2)		30 500	0	0	0	0	0	0	0	308 488	0	338 989
- Equip. non municipaux (2)(204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	130 000	0	130 000
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	7 501											7 501
Total dépenses de l'exercice	7 501	30 500	0	0	0	0	0	0	0	438 489	0	476 490
RAR N-1 et reports	70 980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 980
Total cumulé dépenses d'investissement	78 481	30 500	0	0	0	0	0	0	0	438 489	0	547 470
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	517 470	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	547 470
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	517 470	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	547 470

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	734 073	286 300	0	65 000	0	1 085 373						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	734 073	286 300	0	65 000	0	1 085 373						
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	7 501	618 326	0	0	625 827							
RAR N-1 et reports	459 547	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	459 547
Total cumulé recettes de fonctionnement	467 048	618 326	0	0	1 085 373							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLEIV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	7 501	30 500	0	0	0	0	0	0	0	438 489	0	476 490
	Dépenses réelles	0	30 500	0	0	0	0	0	0	0	438 489	0	468 989
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	308 489	0	338 489
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130 000	0	130 000
21	Immobilisations corporelles	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	7 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 501
040	Opérat° ordre transféré entre sections	7 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 501
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	517 470	0	30 000	0	547 470							
	Recettes réelles	77 980	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	107 980
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	77 980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 980
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	30 000

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	439 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439 490
021	Virement de la sect° de fonctionnement	342 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	342 490
040	Opérat° ordre transfert entre sections	97 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
		734 073	286 300	0	0	0	0	0	0	0	65 000	0	1 085 373
	Total dépenses de fonctionnement	734 073	286 300	0	0	0	0	0	0	0	65 000	0	1 085 373
	Dépenses réelles	294 583	286 300	0	0	0	0	0	0	0	65 000	0	645 883
011	Charges à caractère général	0	238 700	0	0	0	0	0	0	0	7 000	0	245 700
012	Charges de personnel, frais assimilés	281 150	48 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327 950
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	13 433	800	0	0	0	0	0	0	0	58 000	0	72 233
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	439 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439 490
023	Virement à la section d'investissement	342 490	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	342 490
042	Opérat° ordre transfert entre sections	97 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 000
043	Opérat° ordre inférieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total recettes de fonctionnement	7 501	618 326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	625 827
	Recettes réelles	0	618 326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	618 326
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	618 326	0	0	0	0	0	0	0	0	0	618 326
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	7 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 501
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 501
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	734 073,23	286 300,00	0,00	0,00	1 020 373,23
	Charges à caractère général	734 073,23	286 300,00	0,00	0,00	1 020 373,23
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	238 700,00	0,00	0,00	238 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	281 150,00	46 800,00	0,00	0,00	327 950,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	342 490,23	0,00	0,00	0,00	342 490,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections	97 000,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	13 433,00	800,00	0,00	0,00	14 233,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	467 047,73	618 325,50	0,00	0,00	1 085 373,23
	Atténuations de charges	7 501,00	618 325,50	0,00	0,00	625 826,50
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 501,00	0,00	0,00	0,00	7 501,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	618 325,50	0,00	0,00	618 325,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	468 546,73	0,00	0,00	0,00	468 546,73
	SOLDE (2)					
		-267 025,50	332 025,50	0,00	0,00	65 000,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres acr° de coopérat° décentralisée		
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	286 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	286 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	238 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	618 325,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	618 325,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	618 325,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	332 025,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire		
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai ^r ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs			41 Sports			42 Jeunesse			Total
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice										
011	Charges à caractère général										
012	Charges de personnel, frais assimilés										
014	Atténuations de produits										
022	Dépenses imprévues										
023	Virement à la section d'investissement										
042	Opérat° ordre transfert entre sections										
043	Opérat° ordre intérieur de la section										
65	Autres charges de gestion courante										
668	Frais fonctionnement des groupes d'élus										
66	Charges financières										
67	Charges exceptionnelles										
68	Dot. aux amortissements et provisions										
	Restes à réaliser – reports										
	RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice										
013	Atténuations de charges										
042	Opérat° ordre transfert entre sections										
043	Opérat° ordre intérieur de la section										
70	Produits des services, du domaine, vente										
73	Impôts et taxes										
74	Dotations et participations										
75	Autres produits de gestion courante										
76	Produits financiers										
77	Produits exceptionnels										
78	Reprise sur amortissements et provisions										
	Restes à réaliser – reports										
	SOLDE (2)										

(1)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A.1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
A.1.1		

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
	Dépenses de caractère général	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58 000,00	0,00	0,00	58 000,00
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Imprôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-65 000,00	0,00	0,00	-65 000,00

(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	810	811	812	813	814	815	816
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, inclus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opéraf* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foiras et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., ETP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résumé à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisées, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	78 480,78	30 500,00	0,00	0,00	108 980,78
010	Stocks	7 501,00	30 500,00	0,00	0,00	38 001,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	7 501,00	0,00	0,00	0,00	7 501,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser – reports	70 979,78	0,00	0,00	0,00	70 979,78
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	517 470,01	0,00	0,00	0,00	517 470,01
010	Stocks	517 470,01	0,00	0,00	0,00	517 470,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	342 490,23	0,00	0,00	0,00	342 490,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	97 000,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	77 979,78	0,00	0,00	0,00	77 979,78
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisés, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		438 989,23	-30 500,00	0,00	0,00	408 489,23
SOLDE (2)						

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice		30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre secteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^s de coopérat ⁿ décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00								
	Restes à réaliser – reports	0,00								
	SOLDE (2)	-30 500,00								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect* de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser – reports				
SOLDE (2)				
		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114	
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser – reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire				
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellés	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes correspondantes (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opéraf* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports						
SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser – reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sec ^r de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^r (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^r et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser -- reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00		0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
DEPENSES (2)											
Dépenses de l'exercice											
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser -- reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)											
Recettes de l'exercice											
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	61 Santé	52 Interventions sociales	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opéat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opéat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
Restes à réaliser – reports				
SOLDE (2)				
0,00				
0,00				
0,00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52				524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté		
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser – reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice	438 489,23	0,00	0,00	438 489,23
	Stocks	438 489,23	0,00	0,00	438 489,23
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Immobilisations incorporelles	308 489,23	0,00	0,00	308 489,23
20	Subventions d'équipement versées	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
204	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
18		0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-438 489,23	30 000,00	0,00	-408 489,23

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
DEPENSES (2)		438 489,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		438 489,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	308 489,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81														
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers								
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	SOLDE (2)	-438 489,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous-fonction 83							
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus, manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

003-00 SCOTAM - Budget principal - 003-00 SCOTAM - Budget principal - BP - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, inclus. manufact., ETP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 501,00	7 501,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 501,00	7 501,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	7 501,00	7 501,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réalliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 501,00	0,00	70 979,78	78 480,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		446 490,23	446 490,23
Ressources propres externes de l'année (a)		7 000,00	7 000,00
10222	FCTVA	7 000,00	7 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		439 490,23	439 490,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	56 000,00	56 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	41 000,00	41 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	342 490,23	342 490,23

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	446 490,23	0,00	0,00	70 979,78	517 470,01

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	78 480,78
Ressources propres disponibles	517 470,01
Solde	V = IV – II (6) 438 989,23

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,60	2,60
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,60	1,60
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	2,00	1,60	3,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indices (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	CDI Contractuel en CDI
Directeur général des services	A	OTR	245	0,00	A Autres	A Titulaire
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique,

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

STP : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

35 : article 35 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.

A : autres (preuser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/03/2020

Présenté par Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3ème Vice-Président du Syndicat mixte du SCoTAM, (1),
A Metz, le 10/03/2020

Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3ème Vice-Président du Syndicat mixte du SCoTAM, ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session suite absence quorum le 04/03/2020

A Metz, le 10/03/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3ème Vice-Président du Syndicat mixte du SCoTAM, (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/03/2020, et de la publication le 16/03/2020

A Metz, le 16/03/2020

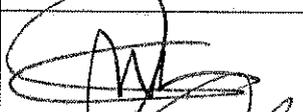
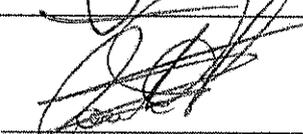
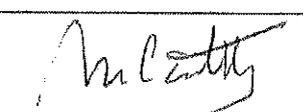
(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.

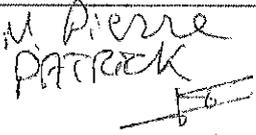




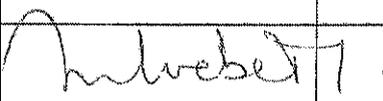
Réunion de Comité syndical - Mardi 10 mars 2020 à 18h00
Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020
Salle de réunion Metz Métropole de Metz Métropole

Civilité	NOM	Prénom	EPCI	EMARGEMENT	SUPPLEANT / POUVOIR
Monsieur	ABATE	Patrick	CC Rives de Moselle		
Madame	AGAMENNONE	Béatrice	METZ METROPOLE		
Monsieur	BAUCHEZ	Jean	METZ METROPOLE		
Monsieur	BAUDOÛIN	Daniel	METZ METROPOLE		
Monsieur	BERGE	Guy	METZ METROPOLE		
Monsieur	BLOUET	Denis	CC Mad et Moselle		
Monsieur	BOLAY	Patrick	CC Mad et Moselle		
Monsieur	BOURCET	Patrick	METZ METROPOLE		
Monsieur	CAMBIANICA	Guy	METZ METROPOLE		
Monsieur	CANTELE	Jean	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	CORRADI	Luc	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	COULETTE	Michel	CC Mad et Moselle		
Monsieur	DARBOIS	René	METZ METROPOLE		

Monsieur	DAVID	Jean-Pierre	CC Mad et Moselle		
Monsieur	DEFAUX	Daniel	METZ METROPOLE		
Monsieur	DROUIN	René	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	ECKENFELDER	Jean-Paul	CC du Sud Messin		
Monsieur	FOURNIER	Lionel	CC du Pays Orne Moselle		
Monsieur	FREYBURGER	Julien	CC Rives de Moselle		
Madame	GANSOINAT-RAVAINE	Marie-Thérèse	CC Sud Messin		
Monsieur	GROS	Dominique	METZ METROPOLE		
Monsieur	GROSDIDIER	François	METZ METROPOLE		
Monsieur	HASSER	Henri	METZ METROPOLE		
Monsieur	HENOT	François	CC du Sud Messin		
Monsieur	HERDÉ	Fabrice	METZ METROPOLE		
Monsieur	HORY	Thierry	METZ METROPOLE		
Monsieur	HUBER	Pascal	METZ METROPOLE		

Madame	ISLER BEGUIN	Marla-Anne	METZ METROPOLE		
Monsieur	JACQUES	Marcel	CC Rives de Moselle		
Monsieur	KOENIG	Sébastien	METZ METROPOLE		
Monsieur	KRAUSENER	Gilbert	METZ METROPOLE		
Monsieur	LE BER	Jean-Yves	METZ METROPOLE		
Monsieur	LIOGER	Richard	METZ METROPOLE		
Monsieur	LOGNON	Etienne	CC du Haut Chemin - Pays de Pange		
Monsieur	LOSCH	Jean-François	METZ METROPOLE		
Monsieur	MAHLER	Jean-Claude	CC Rives de Moselle		
Monsieur	MATELIC	Vincent	CC du Pays Orne Moselle		
Madame	MATHIAS	Arlotte	METZ METROPOLE		
Madame	MULLER	Christiane	CC de la Houve et du Pays Boulageois	M. Pierre PATRICK 	
Monsieur	MUNIER	Eric	CC du Pays Orne Moselle		

Monsieur	OCTAVE	Henri	CC Rives de Moselle		
Monsieur	PETIT	Christian	CC du Haut Chemin - Pays de Pange		
Monsieur	PEULTIER	Roger	METZ METROPOLE		
Monsieur	RAPP	Pascal	CC de la Houve et du Pays Boulageois		
Monsieur	SADOCCO	Rémy	CC Rives de Moselle		
Madame	SALLUSTI	Patricia	METZ METROPOLE		
Monsieur	SCHMITT	Jean-François	METZ METROPOLE		
Monsieur	SCHUTZ	Philippe	CC de la Houve et du Pays Boulageois		
Monsieur	SIMON	Joël	CC Haut-Chemin- Pays de Pange		
Monsieur	SMIAROWSKI	Stanislas	METZ METROPOLE		
Monsieur	SOULIER	Gilles	CC Mad et Moselle		
Monsieur	STARCK	Jean-Victor	CC de la Houve et du Pays Boulageois		
Madame	STEINMETZ	Georgette	CC de la Houve et du Pays Boulageois		
Monsieur	STROZYNA	Joël	METZ METROPOLE		
Monsieur	TORLOTING	Michel	METZ METROPOLE		

Monsieur	VALDEVIT	Bruno	METZ METROPOLE		
Monsieur	VETSCH	Lucien	METZ METROPOLE		
Monsieur	WAGNER	Philippe	CC Rives de Moselle		
Monsieur	WATRIN	Roger	CC du Pays Orne Moselle		
Madame	WEBERT	Marilyne	METZ METROPOLE		

Madame FOULIGNY sera
présente

Date de convocation : 5 mars 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 mars 2020

(Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020)

* * *

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, 3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Point n°5 - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle arrêté le 11 février 2020

Exposé des motifs

VU le Code de la construction et de l'habitat et notamment l'article R.302-9,

VU la délibération du Comité Syndical du SCoTAM du 3 octobre 2019 portant un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) arrêté le 2 juillet 2019,

VU le nouveau projet de PLH arrêté par délibération du Conseil communautaire de la CCPOM en date du 11 février 2020 et réceptionné au siège du Syndicat Mixte du SCoTAM le 20 février 2019,

CONSIDERANT :

- Les orientations et objectifs du SCoTAM en matière d'habitat (cibles 2.11 à 2.20 du document d'orientation et d'objectifs), de maîtrise de la consommation foncière (cible 2.4 à 2.6) et de développement de politiques foncières (cibles 5.1 à 5.6),
- Les enjeux de développement résidentiel sur un territoire à la fois attractif et contraint, qui se doit de contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain et de privilégier le renouvellement urbain et la densification,
- Qu'il s'agit du 1^{er} PLH de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle établi après l'approbation du SCoTAM,
- Que la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle porte un projet ambitieux de reconversion d'un ancien site industriel, le projet des Portes de l'Orne qui allie logements, activités, équipements et espaces publics, identifié dans le SCoTAM comme un site stratégique de développement pour la prochaine décennie,
- Les modifications apportées au projet de PLH suite aux remarques des différentes personnes publiques associées

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité Syndical,

CONSTATE que le projet de Programme Local de l'Habitat (2020-2025) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle a pris en considération l'avis du Comité syndical du SCoTAM du 3 octobre 2019,

NOTE que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration viendra alimenter les enjeux relatifs à la qualité environnementale et paysagère de la politique locale de l'habitat, et à son rôle en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

EMET, en conséquence, un **avis favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat (2020-2025) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle,

INFORME, en complément, que le Syndicat mixte du SCoTAM est en phase de finalisation d'un Plan Paysages dont les conclusions livrées au cours du 1^{er} semestre 2020 pourront utilement être mobilisées pour nourrir les projets urbains.

Pour extrait conforme 16 MARS 2020
Metz, le
3^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte



Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER

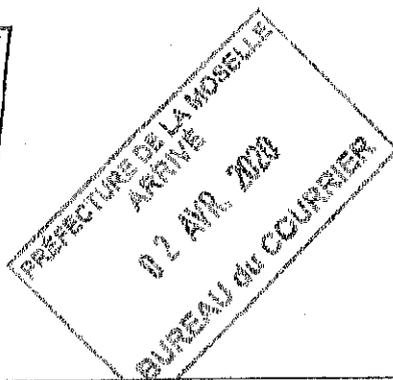
Syndicat mixte du SCoTAM
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité 57070 METZ
Tél.: 03 87 39 87 94 kbahri@metzmetropole.fr

A

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité
9 place de la Préfecture BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

BORDEREAU D'ENVOI

<p>Délibérations du Comité syndical du mardi 10 mars 2020 <i>Suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 4 mars 2020</i></p>	<p>Nombre</p>	<p>Observations</p>
<p>Thèmes : Administration générale / Budget / Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 6 février 2020 - Point 2 : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2020 <i>accompagné, ci-joint, de la convention partenariale 2020 entre le Syndicat mixte du SCoTAM et l'AGURAM qui a été jointe au dossier de convocation de chaque délégué.</i> - Point 3 : Contribution financière pour l'année 2020 des membres adhérents du Syndicat mixte - Point 4 : Budget Primitif de l'année 2020 <i>accompagné, ci-joint, de la maquette complète du Budget Primitif de l'année 2020 qui a été jointe au dossier de convocation de chaque délégué.</i> - Point 5 : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle arrêté le 11 février 2020 <p>5 délibérations transmises. La délibération n°2 et n°4 disposent d'1 annexe ci-joint.</p>	<p>1 exemplaire de chaque acte.</p>	<p>Contrôle de légalité</p>



Pour le Président et par délégation
Madame Angélique HARMAND



Directrice Générale des Services
du Syndicat mixte du SCoTAM



